

5

*minutes
éternelles*



N°1 - Kislev / Tevet

5 minutes éternelles

Kislev-Tevet 5771

Au sommaire :

- Halakha :

- **Hanoucca** du 20 kislev au 2 tevet
- **Tefilin** du 3 tevet au 22 tevet
- **Jeûne du 10 tevet** les 9 et 10 tevet
- **Tsitsit** du 23 tevet au 27 tevet

- Pensée Juive :

- **Récit et commentaires sur Hanoucca** du 20 kislev au 2 tevet
- **Moussar-Téfila** du 5 tevet au 27 tevet
- **Parachat Hachavoua** tous les vendredi et Shabbat

Harry Meïr Dahan

מרחשון תשע"א ביה, ירושלים

בא לפני ידידנו האברך החשוב מע"כ הרה"ג הרב ארי מאיר דהן שליט"א מתלמידי ישיבתינו הקדושה, העומד להוציא לאור סידרת ספרים לדוברי צרפתית, אשר בשם "5 דקות לנצח" ייקרא, המכילה תכנית לימוד יומית, הלכה, מוסר ופרשת השבוע, וכשמו כן הוא! אשרי מי שיוכה בכל יום להקדיש מזמנו ולהנציח אפילו 5 דקות לעולם הבא, עולם הנצח, אשר אין ערך לכל מילה של תורה כמה טובה נצחית מביאה, וע"י כך יזכו לנועם מתיקות התורה, ויזכו להרבות בתורה ובמעשים טובים.

ודבר נשגב הוא אשר הבעלי בתים היקרים שיחיו, שעוד לא זכו לקבוע עתים לתורה, יקבעו וילמדו על כל פנים בספרים חביבים אלו, העוסקים בהלכות חשובות מדוגמאות מחיי היום-יום, וגם אמרות מוסר מתוקים המעוררים הלבבות לתורה וליראת שמים.

והנני מברכו כי יצליח במפעל קדוש זה, להגדיל תורה ולהאדירה, וכל המסייעים לו יתברכו מן השמים הם וכל אשר להם בכל מכל כל בזה ובבא אכ"ר.

ביום ומועד אלו, ת"ת: י"א
שמעון אורבך

Traduction de la lettre de recommandation du Rosh Yeshiva le Gaon Rav Shmouel Auerbach chlita

Mon cher élève, le Rav Harry Méir Dahan, m'a présenté la série de brochures dédiée aux francophones qu'il a l'intention d'éditer et d'appeler « 5 minutes éternelles ». Cette brochure mensuelle contient un programme d'étude quotidien de Halakha (lois appliquées), Moussar (pensée juive) et Parachat Hachavoua (section hebdomadaire).

Heureux celui qui se préoccupe d'éterniser ne fût-ce que 5 minutes par jour, mettant de côté pour le monde à venir des mérites incommensurables pour chaque mot de Torah étudié !

Après'être délecté de la douceur de la Torah, il démultipliera certainement son étude et son accomplissement des Mitsvot.

Il serait fantastique que chaque bon juif n'ayant pas encore réussi à se fixer de temps d'étude de Torah, étudie dans ces brochures conviviales qui abordent des Halakhot importantes touchant à des thèmes du quotidien, et des paroles de Moussar éveillant le cœur à la Torah et à la crainte divine.

Je lui souhaite toute la réussite possible dans cette entreprise sainte de diffusion de la Torah au plus grand nombre. Tous ceux qui contribueront à ce projet seront bénis du Ciel, spirituellement et matériellement, eux et leur descendance.

Au nom du respect et de la pérennité de la Torah et du judaïsme.

Shmouel Auerbach

Préface

Au milieu du XIXe siècle, vivait en Europe centrale un juif très pauvre. Ses conditions de vie étaient devenues si difficiles qu'il décida, d'un commun accord avec sa femme, de partir pour 3 ans afin de tenter sa chance à l'étranger. Qui sait? Peut-être ferait-il fortune?

Il embarqua à bord d'un bateau et vogua longtemps avant d'arriver dans une terre lointaine. Là-bas, les valeurs étaient totalement inversées: les pierres précieuses s'y ramassaient à la pelle, mais le sable était une denrée rare! Voyant cela, il se réjouit: «Ma fortune est faite! Je me remplis quelques sacs et je repars tout de suite!» Mais il n'y avait pas de bateau de retour avant un an. Il décida donc de prendre son mal en patience. Mais pour pouvoir subvenir à ses besoins pendant ce temps, il se lança dans les affaires et devint peu à peu un importateur de sable. La chance lui sourit enfin et il fit fortune. L'année écoulée, il trouva dommage de s'arrêter en si bon chemin alors qu'en s'attardant un peu plus il pourrait amasser une richesse colossale, mettant à jamais sa descendance à l'abri du besoin.

Passés les trois ans convenus, il se prépara à rentrer au bercail, en pacha, avec 5 navires pleins ... de sable! Arrivé à quelques miles de la côte, une terrible tempête se déchaîne et fait couler les bateaux. Il parvient tant bien que mal à regagner la terre ferme.

Sa femme, ses enfants et tous ses proches, l'attendaient impatiemment; qu'allait-il ramener?! A peine mit-il pied à terre qu'il fondit en larmes dans les bras de sa femme, laissant échapper entre deux sanglots quelques détails sur ses déboires. Sa femme commença elle aussi à se lamenter sur leur sort, lui tâtant les poches: «Toutes ces années, et il ne te reste plus rien!» Soudain, elle remarqua qu'une de ses poches était quelque peu renflée. Elle y plongea sa main et en sortit 5 pierres précieuses. «Sacré comédien! On commençait vraiment à y croire, à tes histoires de tempête!». En une fraction de seconde, le malheureux se souvint des réelles valeurs du pays: «Quel sot! De telles pierres, j'en avais en abondance!»

Le monde futur, c'est un des fondements de notre *Emouna* (croyance). Nous ne savons pas vraiment à quoi il ressemblera, de quelle nature sera l'éternel bien-être ; c'est sûrement la raison pour laquelle nous nous oublions, happés par l'appât d'un gain absurde, bien que nécessaire pour survivre le temps de cette vie temporaire...

Et pourtant, n'importe quel juif a déjà vécu des moments de remise en cause, se hissant pour quelques instants hors du tourbillon qui l'aspireait, et entendu en lui une voix profonde qui appelait à la rescousse. Cette voix, c'est la voix du Sinaï, celle qui ancre dans l'âme du Ben Israël le « Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Égypte ... ». Depuis ce jour, le juif se métamorphosa. Aussi éloigné fut-il, voire même en méditation au bord d'un fleuve d'Inde, *Has Véchalom*, cette voix hurle tôt ou tard, parfois sous la forme d'un message flou, se traduisant uniquement par un sentiment étouffant de mal-être ! Cette voix c'est celle de l'âme qui a soif, soif de vraie spiritualité, soif de Torah.

Alors pour tous ceux qui souhaitent apaiser quelque peu cette voix, nous vous proposons cette merveilleuse brochure, qui permettra d'amasser quotidiennement 5 minutes d'éternité ... Ca ne paraît peut être pas grand-chose, mais lorsqu'on parle d'éternité, chaque minute représentera bien plus que les 5 pierres précieuses de notre parabole. Quantitativement, elles peuvent être dénombrées par 300 secondes précieuses, ou encore 3.000 précieux dixièmes de secondes d'étude de Torah, et qualitativement, chaque instant est source de bonheur incommensurable...

1. Le 25 Kislev nous célébrons la fête de Hanoucca. Cette date marque la victoire définitive des juifs face aux Grecs, lorsqu'ils sont entrés à nouveau au Beït Hamikdash pour y rallumer la Ménorah (chandelier). Ils n'y ont trouvé qu'une seule fiole d'huile non profanée, suffisante pour l'allumage d'un seul jour, alors qu'il fallait 7 jours complets pour fabriquer de la nouvelle huile. Se produit alors le miracle de Hanoucca : l'huile de la fiole brûla 8 jours.
2. Les maîtres de l'époque ont instauré ainsi 8 jours de joie et de louanges à Hashem, tous les ans, durant lesquels nous allumons la Hanouccia en souvenir du miracle. Les femmes et les enfants arrivés à l'âge du Hinoukh (réceptif au sens des Mitsvot) sont eux aussi tenus d'allumer les lumières de Hanoucca.
3. A Hanoucca, il est permis de travailler. Cependant, les femmes ont l'habitude de s'abstenir de tout travail durant la première demi-heure de l'allumage, afin de se souvenir de leur contribution dans l'histoire de Hanoucca (cf. le récit de Hanoucca).
4. Pendant les 8 jours, on récite dans la 'Amida 'Al Hanissim'. Si on a omis de le dire, tant que l'on n'a pas prononcé le Nom de Dieu de la Berakha qui suit (Hatov Shimkha etc.), on pourra le reprendre. Mais si on ne s'en souvient qu'après l'avoir prononcé, on ne le reprendra pas.
5. Après la 'Amida, on récite le Hallel entier. Les séfarades diront la Berakha de '*Ligmor et haHallel*'. Après le Hallel, on sort le Séfer Torah, pour y appeler 3 personnes à lire dans la Parasha de Nasso (Bamidbar § VII), qui traite de l'inauguration du Tabernacle.
6. Dans le Birkat Hamazon aussi on récite 'Al Hanissim'. Si on l'a oublié et que l'on n'a pas encore prononcé le Nom de la Berakha suivante (Al Haaretz Veal Hamazon), on le reprendra. Si on s'en souvient après, on attendra d'arriver aux Harahaman, et on ajoutera « Harahaman hou Yaasse lanou nissim Veniflaot etc. » et on introduira tout le texte.

Yossef se retrouve seul avec la femme de Potiphar dans son palais. Elle le saisit de force, mais au dernier moment, il s'enfuit. La Guemara dit que Yossef était prêt à commettre l'interdit, mais qu'au dernier moment il s'est souvenu du visage de son père et c'est ce qui lui a donné le « punch » pour étouffer son désir et fuir avant qu'il ne s'attise à nouveau.

Le visage de Yaacov, était sans doute celui qu'il avait quand il éduquait Yossef, plein d'amour pour son fils et soucieux de le voir suivre le droit chemin : sa sincérité a porté ses fruits ! Quelques années, plus tard, il refait surface et permet à son fils d'être sauvé in extremis d'une chute dans le précipice.

Il arrive fréquemment à des parents d'être déçus de leur enfant, en pleine crise d'adolescence. Ils lui parlent du plus profond de leur cœur, leurs paroles sonnent quelques minutes aux oreilles du 'petit rebelle', et s'évaporent aussitôt ! Il ne faut surtout pas se décourager, il est certain qu'une petite trace est restée, et ressurgira un jour. En réalité, il est même prétentieux d'espérer voir du changement durable immédiatement !

Le gendre du Hafets Haïm a rencontré une fois un marchand de Varsovie qui loua le discours percutant de son beau-père. Ce marchand avait un ami d'enfance qui s'était totalement assimilé. Plusieurs dizaines d'années plus tard, il le rencontra dans les rues de Petrograd. Après quelques échanges chaleureux, ce dernier lui annonça qu'il était encore juif. Bien qu'étonné, le marchand n'osa lui demander en quoi s'exprimait sa judaïcité. Son ami lui raconta : « Sache que je suis un grand professeur. Pour pouvoir monter de grade, les Russes m'ont poussé à me convertir. Je n'y voyais pas a priori d'inconvénient, mais soudainement je me souvins d'une anecdote de ma jeunesse : alors que j'étudiais à Vilna, je vis une grande effervescence dans la communauté juive. Pris de curiosité, je m'approchai à mon tour et appris que le Hafets Haïm était de visite et devait donner une conférence. J'assistai à la séance, et bien que je ne fus en rien imprégné par son discours, c'est le visage de ce Tsadik qui est venu se dresser devant moi pour me retenir au dernier instant de plonger dans le christianisme ».

1. L'allumage des bougies de Hanoucca est une Mitsva très précieuse.

La Guemara dans Shabbat dit que le mérite de cette Mitsva, accomplie **méticuleusement** permet d'avoir des enfants Talmidei 'Hakhamim (sages). On s'efforcera de l'accomplir le plus somptueusement possible.

2. « Somptueusement », cela signifie, certes une jolie Hanouccia (chandelier) mais essentiellement la qualité de l'huile et des mèches, l'endroit où placer la Hanouccia, et l'heure choisie pour allumer.

3. Celui qui n'a que la possibilité d'allumer une veilleuse pour chaque jour, pourra accomplir la Mitsva ainsi. Cependant, il faut allumer chaque jour un nombre croissant de bougies : 2 pour le 2^e jour, 3 pour le 3^e et ainsi de suite.

4. Il est interdit de profiter des lumières de Hanoucca, par ex. pour vérifier la valeur d'une pièce de monnaie. De ce fait, on a l'habitude d'ajouter un Shamash -une veilleuse supplémentaire- au cas où on aurait besoin de feu ou de lumière. Le Shamash devra se distinguer des autres bougies.

5. Dans une famille nombreuse, les séfarades ont pour habitude de n'allumer qu'une seule Hanouccia, tandis que chez les ashkénazes, chaque membre masculin allume son chandelier avec Berakha. Un séfarade ne pourra allumer en suivant la coutume ashkénaze, avec Berakha, sa bénédiction serait vaine.

6. Un enfant qui désire allumer sa propre Hanouccia, parce qu'il a appris ainsi à l'école, devra s'en abstenir : il est important d'inculquer aux enfants d'accomplir les Mitsvot comme le Choulkhan Aroukh le préconise, et non comme leur cœur les y pousse. Cependant, une fois que le père aura allumé la première bougie du jour, qui est celle obligatoire, il pourra laisser ses enfants allumer les autres bougies.

[traduit et adapté d'un Midrash antique, transcrit dans le livre
'Hemdat Hayamim, XVIe siècle]

Quelque 200 ans après la construction du Deuxième Temple, la Grèce conquiert la terre d'Israël. Le roi Antiochus se fixe comme objectif d'assimiler par la force les juifs, trop dissemblables des autres peuples. Il est particulièrement irrité par leur espérance en la venue du Mashia'h, qui asservira tous les rois du monde, et fera briller un nouveau soleil pour le peuple d'Israël. Afin de déstabiliser leur croyance, il leur interdit de garder 3 Mitsvot : le Shabbat, la Brit Mila, et Rosh Hodesh.

Il délègue Nikanor, son général de guerre, pour assiéger Jérusalem. Celui-ci s'en donne à cœur joie, insulte et torture les Bnei-Israël, les tue à sa guise.

Rabbi Shimon Bar Yo'haï raconte : Matityahou le Cohen Gadol (le grand-prêtre) avait une fille magnifique, fiancée à un Cohen. Un Grec l'enleva, l'amena au Beit-Hamikdash (Temple), déroula un rouleau de la Torah et la souilla aux yeux de tous. Ses camarades érigèrent ensuite un autel, sur lequel ils sacrifièrent cet animal réputé pour être le plus sale, et versèrent de son sang dans le Saint-des-Saints.

Yo'hanan, le fils aîné de Matityahou, s'emplit de haine et décide de venger l'honneur d'Hashem. Il se fabrique une petite épée, qu'il dissimule sous ses vêtements, puis se rend au Saint-des-Saint, où Nikanor s'était installé :

« **Je** me rends ! Dorénavant, je serai un de tes plus fidèles sujets », lui annonce-t-il.

« **Prouve-le** moi donc ! Tu vois ce porc, prends-le, offre-le en sacrifice, dans votre Temple, et je ferai de toi un grand homme ! », lui répond l'affreux.

« **Si** cela ne tenait qu'à moi, je le ferais volontiers. Mais pense à mes frères qui me couvent du regard : ils me lapideront sur le champ ! Laisse-moi te prouver ma sincérité en tête à tête ... ». Et Nikanor fit sortir tous ses sujets ...

A suivre ...

1. Toutes les huiles et mèches ou bougies sont autorisées pour la Hanouccia. Il est cependant préférable d'allumer à l'huile d'olive car c'est par elle qu'a été réalisé le miracle de la fiole d'huile, source de la fête de Hanoucca. Si on ne réussit pas à s'en procurer, on choisira une huile (ou bougie) qui produit une belle lumière.
2. Le foyer de la flamme ne doit pas être large au point de ressembler à une torche, telle que l'on en utilise pour la Havdala. De ce fait, celui qui allume avec des bougies doit faire attention à ce que les mèches ne se collent pas au fur et à mesure que la cire fond.
3. Dès la tombée de la nuit, à l'apparition des 3 étoiles, il faut allumer les bougies. Cela correspond à 13,5 minutes (ou 18 minutes, selon les avis) après le coucher du soleil.
4. A l'époque, les rues ne restaient animées qu'une demi-heure après la tombée de la nuit. Nos maîtres ont de ce fait institué de prévoir une quantité d'huile suffisante pour brûler cette demi-heure.
5. Quelques décisionnaires contemporains estiment que, de nos jours, il faut prévoir une quantité d'huile plus importante, suffisante pour brûler au moins deux heures, les rues étant animées plus tardivement. Cet avis n'est pas obligatoire, mais c'est une bonne conduite à adopter.
6. Celui qui n'a pas allumé durant la première demi-heure après la tombée de la nuit, allumera quand même la Hanouccia avec Berakha après.
7. S'il a été retardé jusqu'aux petites heures de la nuit, s'il a la possibilité d'allumer en présence de 2 ou 3 personnes, par exemple en réveillant ses enfants, il récitera la Berakha. Le cas échéant, certains avis invalident cet allumage, et il faudra de ce fait allumer sans Berakha.
8. Un mari qui travaille tard et ne peut allumer à la tombée de la nuit, délèguera sa femme pour allumer à l'heure. S'il s'obstine à vouloir allumer en personne quand il rentre chez lui, sa femme n'aura en aucun cas le droit d'allumer seule, et de mettre en péril la paix de son foyer.

La pièce ne tarda pas à se vider. « Hashem, Dieu d'Israël, Tu es le vrai Dieu, Le roi de tous les rois. Ecoute ma prière ! Ecoute aussi les blasphèmes d'Antiochus, qui a envoyé cet effronté Te défier ; si ces barbares ont pu conquérir tant de nations, c'est parce que leurs dieux sont sourds. Mais Toi, Tu entends les opprimés ! Sauve-moi des mains de cet idolâtre, qu'il ne glorifie pas ses marionnettes de m'avoir vaincu ! », implora Yohanan.

« **Hashem !** Daigne te souvenir de moi ! Daigne me rendre assez fort, que je venge l'honneur des Bnei-Israël ! », puis il fondit sur Nikanor et lui perfora le cœur. Yohanan le laissa baignant dans son sang, dans le Saint-des-Saints. Il se hâta de sortir, sonna le Chofar en signe de déclaration de guerre, puis, aidé de quelques frères d'armes, il se souleva et tua ce jour là 7772 ennemis, en sus de ceux qui s'entretuaient pendant la fuite.

Lorsque Antiochus fut avisé de la défaite, il s'enflamma : « Serait-ce ce petit peuple minable qui me résiste ? ! Je durcirai mes décrets, et leur Dieu n'y pourra rien ! ».

Il renvoya Bagris, son bras-droit, assiéger à nouveau Jérusalem. Ils durcirent leurs précédents décrets -l'interdit formel de garder le Shabbat, Rosh 'Hodesh, et la Brit Mila- qu'ils assortirent d'une peine de mort. Celui qui avait le malheur de faire la circoncision à son nouveau-né, était immédiatement pendu sur la place publique avec sa femme, aux yeux du nourrisson.

Mais les Bnei-Israël préservèrent le flambeau ancestral. Dans un premier temps, ils se camouflaient pour perpétuer la Torah ; mais très vite, ils furent dénoncés et traqués. Ils s'engagèrent dans un terrible défi : garder les Mitsvot coûte que coûte, au prix de leur vie...

A suivre ...

Question : Faut-il faire la Tefila de Arvit avant l'allumage de la Hanouccia, ou après ?

En règle générale, lorsque 2 Mitsvot se présentent à nous, nous devons d'abord accomplir celle qui est la plus fréquente. De même, si une Mitsva Déoraïta (ordonnée par la Torah) et une Dérabanan (ordonnée par les Sages) se présentent, nous devons accomplir d'abord celle de la Torah.

Selon ces principes, il serait plus juste de commencer par la prière de Arvit, que l'on accomplit tous les jours, qui plus est, comprend la Mitsva de lire le Shema Israël qui est une Mitsva de la Torah, contrairement à l'allumage des bougies qui est une Mitsva Derabanan.

D'un autre côté le Rambam pense qu'après la première demi-heure de la nuit, on ne peut plus allumer avec Berakha. Même si, a posteriori, son avis ne fait pas loi, peut-être serait-il préférable de ne pas dépasser ce temps, car les règles précédemment citées ne s'appliquent que si, au bout du compte, on aura accompli les deux Mitsvot ?

Réponse :

- . Si on a l'habitude de prier tous les jours Arvit en public, à une heure plus tardive, on allumera les bougies dès la tombée de la nuit ; il n'y a aucune nécessité de déroger à ses habitudes pour Hanoucca !

- . Si d'ici la fin de Arvit, il ne restera pas de temps pour allumer dans la première demi-heure, on allumera avant la prière.

- . Si d'ici qu'il rentre chez lui, la première demi-heure ne sera pas encore écoulée, les avis se partagent :

- Selon** le Mishna Beroura, on allumera les bougies avant Arvit, quitte à allumer 2 à 3 min. avant l'heure.

- Selon** le rav Ovadia Yossef chlita, on priera Arvit d'abord. On veillera toutefois à préparer les bougies avant la Tefila, afin de pouvoir allumer le plus rapidement possible.

Mazal tov à Yoni et Miryam Maïmon
pour la naissance de la petite Noa !

Antiochus ne cessa de prendre des mesures pour faire oublier aux Bnei Israël leurs croyances et refroidir leur service divin, mais ces derniers redoublèrent d'ardeur pour pratiquer la Torah. Alors qu'Antiochus leur avait ordonné de graver «Les Bnei Israël n'ont plus de Dieu» sur leur porte d'entrée, ils les retirèrent, laissant leur maison ouverte à tous vents. Voyant que le stratagème avait échoué, Antiochus ordonna d'inscrire le même slogan sur les cornes de tous les bœufs. Mais là encore, afin de ne pas transgresser l'interdit, les Bnei Israël préférèrent vendre leurs bêtes. Puis il ordonna aux femmes de ne plus se tremper au Mikveh (bain rituel), et les hommes s'abstinrent donc de toute vie de couple. Enfin, pour leur rendre la vie encore plus infernale, il ordonna qu'avant de se marier, chaque femme soit d'abord violée par l'évêque. Une pratique à laquelle ils se soumirent contraints durant quelques années avant que Hanna, la fille de Yohanan, le Cohen Gadol, ne se révolte.

Le jour de son mariage, au lieu d'aller chez l'évêque, elle découvrit ses cheveux, déchira ses habits et se mit à danser nue devant tout le peuple, choqué d'une telle attitude. Son frère Yehouda, en colère, voulut la brûler vive. Mais elle lui rétorqua : « Vous n'avez pas honte ! Cela vous dérange que je me dénude devant les miens, mais vous ne bouillez pas que je sois violée par cet énergumène ! » Yehouda, saisi par la justesse de ses propos, décida avec ses amis d'aller tuer l'évêque. Sous couvert du dais nuptial royal amenant la jeune fille chez l'évêque, accompagné de musiciens, il s'introduisit au domicile du prélat et le tua, ainsi que les grands du royaume, venus assister aux festivités...

A suivre ...

Lois de l'invité pendant Hanoucca

1. Nos maîtres ont institué d'allumer la Hanouccia **à la maison**, c.-à-d. que cette Mitsva n'incombe pas uniquement à l'homme, mais aussi à la maison dans laquelle il réside ; s'il n'a pas du tout de domicile fixe pour la nuit, qu'il n'est même pas invité mais dort à la belle étoile, il **n'a pas d'obligation d'allumer** la Hanouccia. Plus que cela, il n'accomplit aucune Mitsva, et ses bénédictions seront vaines ! (Nous expliquerons la conduite à adopter plus tard)
2. De même, si quelqu'un est invité avec toute sa famille à dîner chez des amis ou de la famille, il ne peut pas s'acquitter avec eux, mais devra allumer dans sa maison.
3. De ce fait, il est important de déterminer qu'est-ce qui est considéré comme sa maison pour Hanoucca, selon le cas, soit la maison dans laquelle il demeure tout le temps, soit celle où il passe la nuit.
4. De manière générale, la maison essentielle est celle dans laquelle il demeure toute l'année, et non celle temporaire, à condition qu'une partie de sa famille y demeure pendant Hanoucca ; il sera alors considéré comme 'uniquement de passage' là où il est invité, et se fera acquitter par ceux qui allument chez lui.
5. Donc, celui qui voyage seul pendant Hanoucca, se fera acquitter **par sa femme** ou ses enfants qui allument chez lui. **Attention** : il en va de **même pour un ashkénaze** : sa femme ne peut **en aucun cas** être acquittée par l'allumage de son mari en dehors du domicile. Et son mari ne peut se permettre d'allumer avec Berakha après que sa femme a allumé chez eux.
6. Si même pour une seule nuit, toute la famille réside dans un domicile temporaire, c'est cet endroit qui sera considéré comme leur maison pour l'allumage de ce jour.

Une nouvelle accouchée de la tribu des Lévi organisa une fête grandiose en l'honneur de la circoncision de son fils. Dès la Mitsva achevée, elle monta avec son nouveau-né sur un toit culminant, et hurla en direction du camp grec : « Ecoutez-moi bien, inconscients ! L'alliance de nos ancêtres se perpétuera pour l'éternité ! » Puis, levant les yeux au ciel, et récitant le verset de Tehilim (ch. 44 ver. 18-19) : « Tout cela nous est advenu, sans que nous T'ayons oublié, sans que nous ayons trahi Ton alliance. Notre cœur n'a pas rétrogradé, ni nos pas n'ont dévié de Ton chemin », elle se laissa tomber du toit avec son nourrisson, plutôt que de se faire prendre par l'oppresseur.

Et depuis ce jour, de nombreux Bnei-Israël s'engagèrent dans une terrible compétition, à qui parviendrait à fêter la 'fière circoncision' de façon la plus saisissante.

A cette époque, une merveilleuse communauté s'exila dans une grotte afin de garder le Shabbat, mettant leur sort entre les mains d'Hashem. « Après tout, Il est le maître du monde ! La vie et la mort sont dans ses mains : qu'Il fasse comme bon Lui semble ! Notre devoir à nous est de lui montrer notre détermination à garder la sainte Torah ! », se dirent-ils. Mais les maudits délateurs coururent vendre la proie à l'ennemi. Et Bagris délégua une unité pour se charger d'eux...

« **Pourquoi** s'acharner à tel point ?? Abandonnez le Dieu de vos pères, arrêtez de vous distinguer de tous les peuples ! Rendez-vous et vous serez sauvés ! » Mais l'obstination de ces Tsadikim (justes) ne les fit douter, ne fût-ce un seul instant. Ils rétorquèrent comme au pied du Sināï : כל אשר דיבר ד' נעשה ונשמע. « Mieux vaut mourir que d'enfreindre Sa volonté ». L'armée grecque s'empressa d'emplir l'entrée de la grotte de bûches qu'elle alluma... Un millier d'hommes, de femmes et d'enfants moururent ce jour-là.

Entendant cela, Yohanan rassemble ses maigres troupes, les Hashmonaïm, et tue toute l'armée adverse. Seul Bagris réussit à s'échapper et à revenir en Grèce, chez Antiochus.

A suivre ...

Suite des Halakhot de l'invité à Hanoucca

1. Celui qui est invité avec toute sa famille à dîner, et ne se trouve pas dans sa maison à l'heure de l'allumage, devra **déléguer un voisin** qui allumera à l'heure à la maison, à condition que sa Hanouccia soit placée à un endroit visible depuis la rue (à la porte ou à la fenêtre si elle est à moins de 12 m). Le cas échéant, il attendra d'arriver chez lui et allumera à l'intérieur de sa maison comme tous les soirs.
2. S'il n'a pas de voisin disponible pour allumer à sa place, il pourra **allumer** avec Berakha **en plein jour**, à partir du Plag Hamin'ha, qui correspond à 1h15 solaire avant le coucher du soleil. Il veillera dans ce cas à mettre une quantité d'huile suffisante pour brûler jusqu'à une demi-heure après la tombée de la nuit.
3. Si personne ne se trouve à la maison depuis le Plag Hamin'ha, il n'allumera pas plus tôt, mais attendra de rentrer chez lui même très tard, et allumera avec Berakha si une ou deux personnes assistent à son allumage.
4. Celui qui est invité avec sa famille à dormir à l'extérieur de sa maison, 'sa résidence' du point de vue halakhique sera son domicile temporaire. On différenciera deux cas : s'il dort dans la maison de son hôte, ou s'il loge dans un endroit distinct.
5. S'il loge chez son hôte, il s'acquittera par l'allumage du maître de maison. Il devra dans ce cas participer par une petite somme symbolique aux frais de l'huile et des mèches. Un ashkénaze pourra s'il le désire allumer personnellement une autre Hanouccia.
6. Si son hôte lui a réservé une chambre à part, qui a un accès indépendant, il devra allumer dans cette pièce, à la porte ou à la fenêtre, ou à l'intérieur, comme il se doit. D'après certains avis, il est conseillé dans ce cas de manger même un petit en-cas dans cet endroit.

Pour la guérison de Amram Yona ben Hannah

Craignant le ridicule aux yeux des nations, après cette claque cuisante, Bagris proposa à Antiochus de faire venir des quatre coins du royaume des contingents immenses pour venir à bout de cette poignée de juifs têtes brûlées. A la tête de troupes innombrables (plus de 10 millions d'hommes !), il revint à Jérusalem et assiégea la ville et le Temple, qu'il souilla une fois de plus et dégrada. Il fanfaronnait : « Si vous, juifs, pensez qu'Hashem va renvoyer le déluge, Il a déjà promis qu'Il ne le ferait plus ! Si, vous pensez que l'ange Gabriel va venir à votre secours en nous brûlant, comme il l'a fait pour Sanheriv, nous y parerons en nous enduisant de sang de porc, cela l'écoeusera ! »

Les Bnei Israël levèrent leurs yeux au ciel et implorèrent Hashem de refaire éclater Sa gloire. Mais certains avaient tout de même encore un espoir de voir les Perses voler à leur secours. Matityahou les réprimanda : « Maudit soit l'homme qui place sa confiance en un être de chair et de sang, et béni soit celui qui fait confiance à Hashem ! » Les Hashmonaïm usant des armes ancestrales, jeûnèrent et prièrent Hashem, avant de repartir au combat, et d'infliger, plus rapides que les lions et plus agiles que les aigles, des pertes sévères à l'ennemi.

Hashem chargea les anges de retourner contre les Grecs les flèches qu'ils lançaient sur la malheureuse poignée de juifs. Voyant ces miracles, les Hashmonaïm s'exclamèrent : « Hashem combat pour nous ! » Ce fut un carnage dans le camp adverse, Bagris et tous ses soldats furent exterminés jusqu'au dernier, qui au fil de l'épée, qui pendus, qui brûlés. Antiochus s'enfuit dans des pays lointains où tous l'humilièrent.

Pour mesurer l'ampleur de cette victoire, le Midrash raconte que durant 3 ans l'odeur des cadavres empesta. Durant 7 ans, les Bnei Israël n'utilisèrent que le sang qui se déversait encore, pour fertiliser leurs champs. Durant 23 ans, ils n'eurent besoin de bois tellement il en restait des flèches et des piques de l'ennemi vaincu.

A suivre ...

1. Un 'Hatan (futur marié) qui se marie pendant Hanoucca, après la tombée de la nuit, s'acquitte de l'allumage de son père pour ce soir là, si jusqu'à présent il était domicilié chez ses parents, car il doit accomplir la Mitsva dans ce qui était sa maison au moment de l'allumage.

De même pour celui qui déménage un soir de Hanoucca, il s'acquitte de l'allumage qu'il a fait dans sa résidence à la tombée de la nuit et n'a pas besoin de rallumer dans sa seconde demeure.

2. **Question** : Celui qui est invité pour le shabbat de Hanoucca, comment procédera-t-il pour l'allumage ?

pour l'allumage du shabbat même, se référer aux Halakhot d'hier, selon le cas si il loge chez son hôte ou dans un studio à part.

mais pour l'allumage de la sortie du shabbat, peut-il allumer chez son hôte, ou plutôt, étant donné qu'il ne s'apprête pas à résider chez lui pour la prochaine nuit, peut-être que 'sa maison' sera celle où il dormira la prochaine nuit ?

Réponse : - S'il a la possibilité de s'attarder une demi-heure (le temps de l'allumage) chez son hôte, il s'acquittera comme il l'a fait à l'entrée du shabbat, avec le maître de maison ou dans sa loge indépendante ; on considère qu'il n'a pas encore changé de domicile tant qu'il n'a pas quitté les lieux. Selon certains avis, il est préférable dans ce cas de s'installer manger avec son hôte.

- S'il n'a pas la possibilité de s'attarder un peu, comme par exemple s'il réside dans une chambre d'hôtel et est dans l'obligation de libérer les lieux le plus rapidement, sa 'résidence hilkhatique' redeviendra sa maison. Il devra dans ce cas charger un voisin qui allumera pour lui dès la sortie du shabbat ; à posteriori, il allumera en arrivant à son domicile même tard, comme précédemment cité.

Pour le zivoug hagoun de Hannah bat Fanny Freiha

Yossef était en prison depuis plus de 12 ans, 10 ans pour avoir dit du Lashon Hara (médisance) sur ses 10 frères, et 2 supplémentaires pour avoir mis sa confiance en le maître échanon plutôt qu'en Hashem. Dès ces années achevées, Pharaon fait le célèbre rêve des 7 vaches maigres qui mangent les 7 grasses, et demeurent aussi maigres. C'est la résolution de ce rêve qui amènera Yossef au trône.

Plusieurs Midrashim soulignent la précision de l'échéance du châtiment de Yossef : le processus de libération se déclenche à l'approche de la fin de sa peine, et **au moment précis** où il n'avait plus rien à expier, il se fait hisser hors de sa cellule, comme le précise le verset : « Pharaon envoya quérir Yossef, qu'on fit **sur le champ** sortir de la geôle ». Et le Midrash conclut par un grand encouragement pour notre exil interminable, dans lequel nous avons été jetés pour racheter nos fautes : il a lui aussi une fin, que nous pouvons d'ailleurs rapprocher, et dès le moment venu, nous ne nous y attarderons pas un instant de plus, comme il est dit dans Malachie (ch. 3) : « **Soudain**, il entrera dans son sanctuaire, le Maître dont vous souhaitez la venue etc. ».

La veille de Pourim 1915, alors que la Pologne n'était plus qu'un champ de bataille, plusieurs juifs vinrent demander au Hafets Haïm : « Comment pourrons nous nous réjouir, alors que les boulets de canon ne cessent de voler ? » Le Tsadik les encouragea à redoubler de confiance en Hashem, en leur racontant : « Il y a 60 ans, le tsar Nicolas I décréta de doubler le nombre de Cantonistes, ces adolescents juifs engagés de force dans l'armée russe. Tous les hauts fonctionnaires tentèrent d'annuler le décret en vain ; de nombreux jeunes se firent capturer. Une nuit de deuil et de prière les attendait, les adolescents pleuraient dans leur cellule, leurs mères devant la prison, et les pères priant du plus profond de leur cœur. De son côté, le tsar achevait la rédaction l'ordre de mobilisation ; et voilà qu'après avoir signé, l'encre du sceau étant trop humide, il voulut saupoudrer un peu de sable fin. Sa main changea de direction et saisit l'encrier. Il ne réalisa sa méprise qu'une fois le document illisible ! Il vit en cela un présage et renonça à les enrôler. Le lendemain fut un jour de joie immense pour les juifs ».

Ce soir, ceux qui habitent en dehors d'Israël disent Barekh 'Aleinou
Lois des étudiants et Ba'hourei Yeshiva

1. Un étudiant qui vit chez ses parents s'acquitte par leur allumage.
 Un ashkénaze par contre, peut allumer sa Hanouccia individuellement.
2. De même, s'il vit dans un campus mais est financé par ses parents, son cas est semblable à celui du voyageur cité plus haut, qui s'acquitte par l'allumage effectué au domicile fixe.
3. Il en va de même s'il étudie à l'étranger, et a un décalage horaire avec ses parents, il ne pourra en aucun cas, s'il est séfarde, allumer avec Berakha.
4. Par contre, un ashkénaze peut allumer avec Berakha là où il se trouve. Mais une jeune fille ashkénaze qui même dans sa maison n'allume pas individuellement, s'acquitte par ses parents.
5. Rappelons la règle qui génère ces halakhot : la Mitzva de l'allumage de la Hanouccia n'incombe pas uniquement à l'homme, comme pour le Loulav ou les Téfilin, mais aussi à la maison dans laquelle il vit, un peu comme la Mitzva de Mezouza. De ce fait, l'allumage doit être effectué dans ce qui est considéré 'halakhiquement' comme son domicile fixe, même s'il passe la plupart de son temps à l'extérieur.
6. Si l'étudiant subvient franchement à ses besoins et considère qu'il a quitté le domicile parental, et qu'il n'y reviendra pas naturellement même en cas de difficultés, il ne s'acquittera pas de l'allumage de la Hanouccia par ses parents, et devra allumer là où il loge avec Berakha.
7. Cette loi est aussi valable pour une jeune fille qui gagne sa vie.
 Elle allumera avec Berakha car la Mitzva d'allumer les bougies de Hanoucca incombe aussi bien aux hommes qu'aux femmes.
8. Si l'étudiant n'est qu'en partie subventionné par ses parents, il demeure malgré tout considéré comme domicilié chez ses parents. Il lui est conseillé dans un tel cas de s'associer avec quelqu'un qui allume dans sa maison ou d'allumer individuellement sans Berakha.

Les frères de Yossef retournent à Canaan, sans Shimon. Ils racontent à leur père leurs mésaventures, la conduite énigmatique du vice-roi d’Égypte qui les a traités d’espions, et exigé qu’ils amènent Binyamin. Dans un premier temps, Yaacov refuse d’envoyer son petit dernier. Mais la famine persistante vient à bout de leurs provisions, les obligeant à retourner en acheter en Égypte. Sous la pression de Yehouda, Yaacov cède. Avant leur départ, il les charge d’offrir au vice-roi des échantillons des meilleures produits du pays, puis les bénit : « Que le Dieu tout puissant vous fasse trouver compassion auprès de cet homme, afin qu’il vous rende votre autre frère et Binyamin. »

Constatons le respect avec lequel Yaacov parle du tyran obsessionnel : il avait toutes les raisons de le haïr, pour avoir méprisé ses enfants, emprisonné son cadet, et plus que tout, formulé son étrange requête de lui apporter Binyamin, son dernier souvenir de Rahel... Et pourtant, Yaacov parle de lui avec respect.

Sa retenue, le Hafets Haïm explique qu’il l’a apprise de la mort de Rahel : Quand il quittait la maison de Lavan, Rahel vola les statuettes de son père afin de l’écarter de l’idolâtrie. Celui-ci les rattrapa, fou de rage. Yaacov, irrité par ses accusations, prononça le verdict : « Celui chez qui tu trouveras tes statuettes mourra ! » Bien qu’il ne s’attendait pas du tout à un tel scénario, sa malédiction s’abattit sur Rahel, malgré ses bonnes intentions. Et depuis, Yaacov a tiré la leçon : en toutes circonstances, ne jamais maudire. Inutile de préciser combien, en l’occurrence, un mot de travers aurait eu une influence tragique sur le sort de Yossef !

Outre le Lachon Hara (médisance), « Garder sa bouche » implique aussi parler proprement et positivement en toute situation. La Guemara raconte qu’un jour, Shmouël alla consoler son frère Pin’has qui était endeuillé. Il remarqua ses ongles longs, et lui signala qu’il pouvait les couper avec les dents. Celui-ci lui rétorqua : « Et toi, **dans mon cas**, tu le ferais ! » Peu de temps après, c’était au tour de Shmouël de recevoir les condoléances de Pin’has. A peine entré dans la pièce, Shmouël arracha en colère un de ses ongles et le jeta dans sa direction : « Ne sais-tu pas que les mots prononcés ont une influence ? »

Où placer la Hanouccia ?

Nos maîtres ont institué de la placer à l'endroit où elle sera le plus visible par les passants, à la porte ou à la fenêtre qui donne sur la rue, selon le cas, afin de diffuser au mieux le souvenir du miracle. Ils laissèrent cependant une échappatoire pour les périodes de l'Histoire où les juifs seraient traqués, Has Véchalom, de l'allumer sur la table du salon, en se contentant de rappeler le miracle aux personnes présentes. Et d'exil en exil, s'est totalement oubliée leur première intention, de la poser franchement là où les passants la voyaient le mieux. Les plus méticuleux se contentaient qu'elle soit visible par ceux qui la chercheraient !

Baroukh Hashem, les temps ont changé, surtout pour ceux qui ont la chance de vivre en Israël ! Beaucoup de décisionnaires préconisent donc de rétablir la première coutume, de la mettre en évidence aux yeux des passants, afin de diffuser le miracle de Hanoucca.

- . On distingue 2 endroits où placer la Hanouccia : à la porte d'entrée et à la fenêtre. A priori, si les conditions pour allumer à la porte sont remplies on préférera allumer à la porte, plutôt que d'allumer à la fenêtre.

- . Si une porte de la maison donne directement **sur la rue**, fréquentée par beaucoup de passants, il faudra allumer la 'Hanouccia à l'extérieur, à moins de 9 ou 10 cm du linteau.

- . Si la porte donne sur une cour ou sur un jardin, qui donnent eux-mêmes sur la rue, on allumera à la porte de la cour ou du jardin. Cependant si la Hanouccia est aussi bien visible quand elle est à la porte du jardin qu'à la porte de la maison, on la mettra à la porte de la maison (pour s'acquitter aussi de l'avis de Rashi).

- . Dans un immeuble, certains pensent qu'il faut allumer à l'entrée du lobby, d'autres estiment qu'il vaut mieux pour chacun allumer à sa fenêtre, le lobby ne faisant pas office de cour. C'est ce dernier avis qui fait loi pour la plupart des séfarades ainsi que pour beaucoup d'ashkénazes.

Pour un zéra chel kayama à Déborah bat Martine Miryam

Après cette victoire, les Hashmonaïm vinrent au Temple, où ils restaurèrent ce qui avait été brisé, comblèrent les failles, ôtèrent les morts et les impuretés. Ils voulurent alors rallumer la Menorah, mais ne trouvèrent qu'une petite fiole d'huile d'olive encore pure, scellée avec le tampon du Cohen Gadol, suffisante pour brûler un jour. Hashem réalisa un miracle et grâce à cette huile, la Menorah resta allumée pendant 8 jours, le laps de temps nécessaire à la fabrication d'une nouvelle huile pure. Afin de commémorer ces miracles, les Bnei Israël prirent sur eux de fêter désormais chaque année les 8 jours de Hanoucca.

Fin du récit.

Nous récitons pendant l'allumage le texte « Hanerot Halalou », qui rappelle que nous allumons ces lumières en souvenir des prodiges dont Hashem nous a gratifiés à cette époque. Le Maharal de Prague précise que nous devons remercier Hashem non pas sur le miracle de la fiole d'huile mais sur la préservation de l'extermination physique et spirituelle.

Remarquons d'ailleurs que dans le texte de « Al Hanissim », qui est par excellence le discours de gratitude à Hashem, nous ne faisons pas cas de ce « détail ». Mais alors, pourquoi nos maîtres ont-ils instauré de remercier Hashem de Sa protection par l'intermédiaire du souvenir de la fiole d'huile ?

Et d'expliquer, que le caractère surnaturel mis en évidence par le miracle de la fiole, est venu attester du caractère lui aussi surnaturel de tous les combats remportés. Comme l'histoire nous l'a montré, l'épreuve était longue. Il y a eu certes quelques parties gagnées mais aussi beaucoup de perdues, beaucoup de questions de Emouna soulevées. Même si le dernier affrontement fut spectaculaire, certains pouvaient encore douter du caractère miraculeux : peut-être, finalement, les Hashmonaïm étaient-ils de grands guerriers ! Le miracle de la fiole d'huile leur a rappelé que La Force suprême qui tire les ficelles de la nature est présente : Elle change à sa guise les lois de la nature, et prouve que même ce qui semble suivre un cours naturel est au bout du compte de l'ordre du surnaturel, du miracle.

Suite des lois relatives au positionnement de la Hanouccia

1. Si aucune porte ne donne sur la rue, on allumera à la fenêtre. On choisira la fenêtre la plus remarquée par les passants, afin de diffuser au mieux le miracle. Cependant, il faudra que la fenêtre se trouve à une hauteur inférieure à 20 coudées : entre 9,6 m (Rav Haïm Naeh) et 12 m (Hazon Ich).
2. Si la fenêtre est au-dessus des 12 m, les avis divergent : le rav S.Z. Auerbach zatsal pense qu'on mettra quand même la Hanouccia à **la fenêtre**, s'appuyant sur l'avis du Ritba, mais la plupart des décisionnaires disent de la poser **à l'entrée de la maison**, côté intérieur (et non sur le palier).
3. Quand on doit l'allumer à la porte de la maison ou de la cour, quelle doit être sa position exacte ? Le linteau de droite (lorsqu'on entre dans la maison) est le préféré pour les Mitsvot. Cependant, en général, une Mezouza y est déjà fixée. On distinguera donc 2 cas : s'il y a déjà une Mezouza on placera la Hanouccia sur le linteau **gauche**. Et si pour une quelconque raison il n'y a pas de Mezouza, on placera la Hanouccia du côté du linteau **droit**.
4. Comment positionner chaque jour les bougies ? On placera chaque jour la nouvelle veilleuse à gauche, que l'on commencera à allumer, afin que notre main qui allume se dirige vers la droite.
5. On a la coutume d'allumer les bougies avec Berakha à la synagogue entre Minha et Arvit même si la nuit n'est pas encore tombée, afin de diffuser le miracle. Cette habitude s'est répandue à une époque plus tardive, alors qu'il était interdit d'allumer dans les maisons. Cet allumage n'acquitte personne à titre individuel, pas même celui qui allume ; tous doivent rentrer allumer chez eux.
6. On placera la Hanouccia au mur sud, à droite du Heikhal (armoire du Séfer Torah), au même endroit que la Menorah dans le Temple.

Pour le zivoug hagoun de Yaël Hassiba Sultana bat Martine Miryam

Histoire de Yehoudit

Yehoudit, une jeune veuve très belle apparentée aux Cohanim, décida au péril de sa vie de sauver son peuple du joug des Grecs. Accompagnée de sa servante, elle se rendit aux portes de Jérusalem assiégée et pria les vigiles de lui ouvrir la porte. Sentant leur méfiance, elle les implora : « J'ai de bonnes intentions, peut-être Hashem va-t-il réaliser un miracle grâce à moi, et délivrer nos frères !! » Elle se rendit ensuite auprès des troupes ennemies, sollicitant une entrevue avec le général Holopherne.

« **Que** me veux-tu ? », lui demanda-t-il.

« **Je** suis d'une famille de prophètes, et je les ai entendus dire que Jérusalem tomberait entre tes mains demain », lui répondit-elle.

Holopherne avait un conseiller astrologue qui lui avait prédit le contraire, qu'il ne pourrait rien contre les juifs, car ils étaient en train de se repentir. Tout heureux d'apprendre de la bouche de Yehoudit sa future victoire, il suspendit ce conseiller à une potence, sans toutefois le tuer, préférant remettre l'exécution au lendemain, une fois son triomphe consommé.

Holopherne s'éprit de Yehoudit et voulut l'épouser. Elle fit mine d'accepter. Alors qu'elle tardait à se joindre aux festivités, le général fit bombance et s'enivra. Lorsque Yehoudit revint, elle le retrouva déjà bien éméché, et lui donna à manger des produits lactés, afin de l'assoiffer, puis le désaltéra avec du vin. Une fois ivre mort, elle saisit son épée et lui trancha la tête, qu'elle emporta, recouvrant son corps d'un drap.

Munie de son précieux trophée, elle revint à Jérusalem et demanda à entrer. Les gardes qui la reconnurent, lui reprochèrent sa débauche. Pour prouver sa blancheur, elle leur montra la tête, qu'ils ne savaient pas identifier. Ils interrogèrent le fameux conseiller d'Holopherne, resté suspendu sur sa potence et leur confirma que c'était bien celle de son chef. Les gardes éclatèrent de joie, scandant « Shema Israël » pour célébrer le miracle !

Alertés, les Grecs s'aperçurent que le général gisait sans tête dans sa tente. Pris de panique, ils détalèrent avant d'être pourchassés et tués par les juifs.

1. Il faut prendre toutes les précautions pour que les bougies restent allumées au moins pendant une demi-heure après la tombée de la nuit. On veillera à les placer dans un endroit où il n'y a pas de vent, à mettre une quantité d'huile suffisante et à allumer des mèches de bonne qualité.
2. Si après avoir pris toutes les précautions, elles se sont éteintes, moins d'une demi-heure après l'allumage, **il n'y a pas d'obligation** de les rallumer.
3. Il est néanmoins préférable de les rallumer, mais sans prononcer de Berakha.
4. En particulier, lors de l'allumage de la veille du shabbat, que l'on réalise bien avant la tombée de la nuit, si la Hanouccia s'éteint, plusieurs décisionnaires préconisent de la rallumer, étant donné que le jour pour lequel elle a été allumée, n'a pas encore débuté. Cependant on ne fera pas de Berakha.
5. Par contre, si les précautions n'ont pas été prises, et que les bougies se sont éteintes, le premier allumage étant invalide, on est obligé de les rallumer, et de **mettre une quantité d'huile suffisante** pour brûler une demi-heure à **partir du second allumage**. Cependant, on ne rallumera pas avec Berakha, sauf s'il était certain que l'allumage ne pouvait pas durer, par exemple si la mèche était de trop mauvaise qualité et qu'elle n'a pas un instant semblé brûler comme il se doit.
6. Celui qui après avoir allumé sa Hanouccia, réalise qu'il n'a pas prévu une quantité d'huile suffisante, ne pourra pas se contenter d'ajouter de l'huile, mais devra **tout d'abord** éteindre ses veilleuses, ajouter l'huile, puis rallumer sans Berakha.

En remerciement à Hashem, Yaël

Quelques explications sur Al Hanissim

Durant les 8 jours de Hanoucca, nous insérons dans la prière et le Birkat Hamazon le paragraphe de 'Al Hanissim'. Ce texte évoque globalement la façon dont Hashem a sauvé le peuple juif : alors que les Grecs nous opprimaient, cherchant à nous assimiler, à anéantir notre caractère divin, Hashem a fait tomber cette puissance colossale aux mains d'une poignée de Juifs.

A première vue, certaines expressions de ce texte semblent inexactes, plusieurs notions ont l'air de se répéter ; au vu des Midrashim, notamment ceux abordés dans le récit de la fête. Nous vous en proposons quelques explications.

1. De manière générale, le texte mentionne à maintes reprises

qu'Hashem a Lui-même dirigé la guerre. A un premier niveau cela s'explique par le fait que la poignée de juifs n'avait, naturellement, aucune chance de résister plus de quelques instants face aux millions de barbares réunis depuis les 4 coins de la planète. Si l'on passe à l'interprétation du Midrash, avant le dernier combat, alors que les Bnei Israël se repentaient et imploraient l'aide du Ciel, Hashem ordonna aux 70 anges délégués sur les 70 nations de tuer chacun les guerriers de son peuple, faute de quoi l'ange serait lui-même anéanti pour toujours. C'est ainsi que toutes les flèches et munitions tirées sur les Bnei Israël, se retournaient contre leurs envoyeurs.

2. Toutes les nations étaient impliquées dans ce combat. De ce fait, le monde entier a été témoin de la suprématie d'Hashem lors de ces combats inégaux. Ce qui se retrouve dans les termes employés : "וּלְךָ עָשִׂיתָ שֵׁם גָּדוֹל וְקָדוֹשׁ בְּעוֹלָמְךָ" « Tu as magnifié et sanctifié Ton nom dans Ton monde ».

1. Si les veilleuses se renversent alors qu'il allumait sa Hanouccia avec Berakha, il est préférable qu'il se fasse amener de l'huile et des mèches sans parler, et rallume sans Berakha, même si un laps de temps assez long est nécessaire. S'il y a nécessité de donner des instructions, il pourra parler. S'il ne peut se faire apporter le nécessaire, il pourra lui-même aller le chercher, en veillant à ne pas s'interrompre, et rallumera sa Hanouccia sans Berakha.
2. S'il est interrompu par des paroles étrangères à l'allumage, s'il avait eu le temps d'allumer complètement au moins une veilleuse avant l'incident, il rallumera les nouvelles sans Berakha. Mais si même la première ne s'était pas franchement allumée, il allumera les nouvelles avec Berakha.
3. Il faut d'abord mettre les bougies à leur place puis les allumer, et non les allumer en les tenant dans les mains.
4. De même, si le chef de maison est alité, et désire allumer lui-même la Hanouccia, il ne pourra pas accomplir sa Mitsva en allumant depuis son lit par un intermédiaire qui ira ensuite les poser à leur place, mais devra déléguer quelqu'un qui allumera pour lui.
5. Il faut prononcer toutes les Berakhot **avant** l'allumage.
6. Celui qui a commencé à allumer la Hanouccia sans la Berakha, pourra encore réciter toutes les Berakhot, tant qu'il n'a pas achevé l'allumage de toutes les veilleuses. S'il a fini de toutes les allumer, il ne pourra plus prononcer la première Berakha de « Léhadlik Ner Hanoucca », mais dira quand même la Berakha de « Chéassa Nissim Laavoteinou », même plus tard, tant qu'il verra les bougies, même en voyant la Hanouccia de quelqu'un d'autre. Le premier jour de Hanoucca, il pourra aussi prononcer la Berakha de « Chéhé'heyanou ».

Suite des explications sur Al Hanissim

3. מסרת גיבורים ביד חלשים ורבים ביד מעטים « Tu as livré les forts aux mains des faibles et les nombreux aux insignifiants ». Remarquons que, dans le récit de Hanoucca, Bagris atteste de la force et de l'agilité des Hashmonaïm. A qui donc le terme de 'faible' fait-il référence ? Selon le sens simple, les Hashmonaïm étaient réellement faibles comme le mentionne le Midrash Shemot Rabba (15 :6), et seule la providence qui les accompagnait leur procurait leur force. Mais les Grecs, se refusant à toute croyance irrationnelle, préféraient conclure que cette force leur était propre.

Le Siah Itzhak (commentaire de Sidour Hagra) explique à contrario que les Hashmonaïm étaient en fait forts comme des lions mais que leur modestie et leur crainte du ciel les empêchaient de croire un tant soit peu en leur force. Leur faiblesse était une faiblesse d'esprit, un refus de confiance en soi. Nous rappelons donc dans Al Hanissim qu'ils ont remporté la victoire grâce au mérite de s'être placés totalement entre les mains d'Hashem.

Selon une interprétation plus approfondie, les Hashmonaïm étaient décrits comme 'faibles' car ils jeûnaient avant de partir en guerre, ce qui les affaiblissait.

Ou encore, ces 'faibles' font allusion aux femmes qui ont participé activement à la victoire des Bnei Israël, telles que Yehoudit ou encore la fille de Yohanan, qui a poussé le peuple à la révolte. C'est un grand affront pour un guerrier païen de tomber à cause d'une femme.

4. וטמאים ביד טהורים « (Tu as livré) et les impurs aux mains des purs ». Soit ce verset rappelle que les Grecs se sont enduits de sang de porc avant la guerre, soit que beaucoup de femmes ne se laissaient pas souiller par l'évêque (cf. récit).

1. Bien qu'aucun repas de fête n'ait été institué pour Hanoucca, c'est une bonne coutume de se réunir pour parler de Torah et évoquer notre reconnaissance à Hashem pour la survie spirituelle du peuple juif.
2. Certains ont l'habitude d'allumer des bougies dans toutes sortes de rassemblements, ou de réceptions, mais la plupart des décisionnaires déconseillent de réciter la Berakha dans ce cas. En particulier, si aucune prière n'y est récitée, car le seul Minhag d'origine consistait à allumer à la synagogue.
3. L'huile dédiée à l'allumage de la Hanouccia, qui est restée dans les verres des veilleuses, est interdite à la consommation après Hanoucca, et doit être brûlée, avec les mèches qui ont été utilisées.
4. Par contre, les restes d'huile et les mèches non employées, sont permis à toute utilisation.
5. Les mets consommés à Hanoucca : on déguste durant la fête des plats frits dans l'huile, en référence au miracle de la fiole, ainsi que des produits lactés en souvenir de Yehoudit qui avait endormi le général Holopherne avec du lait chaud avant de le décapiter. (cf. le récit de lundi)
6. Une autre habitude consiste à donner des *Dmei Hanoucca*, de l'argent aux enfants pour la fête de Hanoucca. Cet usage a été progressivement supplanté par des cadeaux, mais il demeure néanmoins chez les hassidim.
7. On a l'habitude à Hanoucca de jouer à la toupie. Elle était utilisée par les enfants juifs qui faisaient le guet à l'entrée des grottes à l'époque des Grecs, et donnaient le change en jouant avec à l'approche des soldats grecs. Les lettres נגהש qui sont l'acronyme de נס גדול היה « un grand miracle a eu lieu là-bas » (« là-bas » désignant la terre d'Israël) sont frappées sur ses 4 faces.

Explications du chant Maoz Tsour

Dès qu'Avraham Avinou exprima son désir de conclure un pacte avec Hashem, en vertu duquel sa descendance hériterait assurément de la terre d'Israël, Hashem lui révéla la condition inhérente : l'exil ! Depuis ce jour, Hashem nous a choisis parmi tous les peuples. Ce choix étant irréversible, nous avons deux possibilités : soit faire le bien de notre plein gré, soit être éprouvés jusqu'au réveil de l'étincelle éternelle, qui ré-embrasera notre cœur pour Le servir. Et malheureusement, l'Histoire a prouvé que dès que les Bnei Israël vivent dans l'opulence, ils s'oublient ... ils L'oublient ! L'embarras du choix devient vite le choix de l'embarras ! L'Égypte, Babylone, la Médie (La Perse), la Grèce, puis Edom (essentiellement Rome mais aussi plusieurs peuples d'Europe), les descendants d'Essay, tous répondent présent dès que l'occasion d'opprimer les juifs se présente !

Tous ces exils, Hashem les montra à Avraham, ainsi qu'à Yaacov, dans le rêve de l'échelle. Le Pirkei DeRabbi Eliezer explique que les anges qui montaient et descendaient, au nombre de 5, étaient les 5 anges responsables des peuples précédemment cités. Chacun montait le nombre de marches correspondant à la longévité de sa domination, puis redescendait, en allusion à son déclin. Cependant, le dernier ange, représentant Edom, montait, montait sans faire mine de redescendre. Yaacov prit peur et Hashem promit à Edom (*Ovadia*) : « L'orgueil de ton cœur t'a égaré, toi qui habites les pentes des rochers, qui as établi ta demeure sur les hauteurs et qui dis en toi-même : "Qui pourrait me faire descendre à terre?". Quand bien même tu t'élèverais aussi haut que l'aigle, et installerais ton nid entre les étoiles, Je t'en précipiterais, Parole d'Hashem !

Dans le chant de Maoz Tsour, chaque couplet évoque un des exils, rappelant qu'Hashem a toujours été notre sauveur. Le dernier couplet est quant à lui une prière pour qu'Il nous tire de cette diaspora qui semble interminable. Puisse-t-Il écouter notre prière et nous délivrer prochainement. Amen.

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 1

מקום הנחתן של יד זרוע שמאל בבשר התפוח שבעצם שבין הקובד"ו ובית השחי ויטה התפלה מעט לצד הגוף בענין שכשיכוף זרועו למטה יהיו כנגד לבו ונמצא מקיים והיו הדברים האלה על לבבך. [הגה] וצריך להניח בראש העצם הסמוך לקובד"ו אבל לא בחצי העצם שסמוך לשחי.

Le Tefilin de la main doit être fixé sur le bras gauche (entre le coude et l'épaule), là où le biceps se gonfle ; on l'inclinera légèrement vers l'intérieur, de telle façon qu'en plaquant le bras contre le corps, il touche le cœur, comme l'ordonne la Torah : 'ces mots seront posés sur ton cœur'. On le posera sur la partie du bras près du coude, et non sur la moitié près de l'épaule.

2. Bien que cette loi soit réalisable essentiellement par un droitier, qui pose les Tefilin sur le bras gauche (du côté du cœur), un gaucher (qui les pose sur la droite) les inclinera lui aussi vers le cœur. Nous détaillerons dans les jours à venir qui est considéré droitier ou gaucher dans les lois des Tefilin.

3. La pose du Tefilin trop bas, près du pli du coude, là où le biceps ne gonfle pas, est **totalemment** invalide. Par contre, la pose au dessus de la moitié du bras, près de l'épaule, bien qu'elle aussi soit à éviter, est tolérée à posteriori par quelques décisionnaires.

4. De ce fait, en cas de force majeure tel qu'une blessure à l'endroit du Tefilin, on mettra quand même le Tefilin du bras sur la partie près de l'épaule ; par contre, on ne récitera pas la Berakha tout de suite, mais on attendra de mettre celui de la tête, et on fera comme Berakha 'Al Mitzvat Tefilin'.

5. Il est fortement déconseillé aux hommes de petite taille de mettre des Tefilin trop grands : le Tefilin déborderait partiellement de l'endroit où il doit être, et la Mitsva serait nulle!

וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל אֶחָיו אֲנִי יוֹסֵף, הָעוֹד אֲבִי חַי ; וְלֹא-יִכְלֹוּ אֶחָיו לַעֲנוֹת אֹתוֹ
 בְּרִאשִׁית מִיָּה, ג'

Après 22 ans de séparation, Yossef se dévoile à ses frères. Alors qu'ils étaient lancés dans une histoire infernale, devant tenir tête à un vice-roi fou, tantôt tyran, tantôt affable, dont la dernière exigence était d'emprisonner le petit Binyamin, d'un coup l'hystérie s'arrête, comme au réveil d'un effroyable cauchemar. En un clin d'œil, toutes les questions trouvent réponse, chaque détail du puzzle prend un sens. Ils se souviennent des rêves à présent réalisés : Yossef est roi et ils se prosternent devant lui. Celui qu'ils tenaient pour coupable, s'avère innocent et intègre, accompagné de la providence divine. Ils avaient, certes, d'excellentes accusations, ils craignaient pour l'avenir du peuple d'Israël, face à ce frère qui ne cessait, du moins apparemment, d'attiser la haine de leur père. Cependant 2 mots, « **אני יוסף** », leur démontrent que leur verdict était bien trop sévère, trop partial. Ils demeurent pendant quelques instants muets, couverts de honte.

Midrash Rabba [93 :10] : Abba Cohen Bardela dit : « Malheur à nous du jour du grand jugement ! Malheur à nous du jour du reproche ! Si déjà face au jeune Yossef, ses frères restèrent pétrifiés, a fortiori nous, qu'advient-il de nous lorsque Hashem nous demandera des comptes ? »

Le rav de Brisk, rabbi Itzhak Zéev Soloveitchik zatsal, soulève que Yossef ne leur a fait aucun reproche, et de déduire, que lors du grand jugement aussi, Hashem ne reproche explicitement rien à l'homme ! Le simple fait de basculer instantanément d'un monde de mensonge, où l'on estime pouvoir justifier nos imperfections, vers un monde de Emet, de vérité, où tout est dévoilé -les intentions, les motivations et les potentiels de chacun ainsi que la concrétisation de nos devoirs - sera en soi le plus grand des reproches, tel un voleur pris en flagrant délit.

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 2

המנהג הנכון שיהא היו"ד של קשר תפלה של יד לצד הלב והתפלה עליו לצד חוץ. יש לזוהר שלא תזוז יו"ד של הקשר מהתפלה

*Il est important de veiller à ce que le Youd formé par la lanière au niveau du Tefilin soit positionné **du côté du cœur** et non du côté extérieur. On veillera aussi à ce que ce "Youd" ne se sépare jamais du cube du Tefilin.*

2. Cette position du Youd étant **impérative**, un droitier ne pourra en aucun cas mettre des Tefilin de gaucher tels quels, ou inversement : le Youd se retrouverait forcément à l'extérieur, invalidant ainsi la Mitsva de Tefilin de la main de ce jour ! Les instructions techniques seront détaillées dans les prochains jours.

3. Le Zohar insiste sur l'importance de coller le Youd au cube du Tefilin : il est d'ailleurs souhaitable qu'ils ne soient jamais séparés même une fois les Tefilin rangés dans leur écrin.

4. De ce fait, les fabriquants de Tefilin incisent davantage le Tefilin du côté prévu pour le nœud en fonction de sa future utilisation par un droitier ou un gaucher, afin que le Youd se fixe sur le cube. Si le Tefilin n'a pas été fabriqué ainsi, il est conseillé de le faire réparer.

5. Il existe aussi une autre technique pour coller le Youd au cube, qui consiste à le fixer au boitier à l'aide d'un 'guid' (fil de nature animale) ; cette solution crée parfois des problèmes de Hatsita (séparation entre le Tefilin et la chair), demandez l'avis d'un Rav avant !

6. Rabbi Haïm Vital zatsal, avait pour coutume, initiée par le Ari zal, de plaquer le Youd au cube par un tour de lanière qui encercle le cube, puis descend directement la lanière sur l'avant-bras.

Une bonne délivrance pour Esther bat Zéra Haïk

אֵל תִּירָא מִרְדָּה מִצְרִימָה. אֲנֹכִי, אֶרֶד עִמָּךְ מִצְרִימָה בְּרֵאשִׁית מִיּוֹ, גִּידִי

La famine persiste dans le monde entier. Tout semble pousser Yaacov et sa famille à émigrer vers l’Egypte. Et pourtant, Yaacov hésite : « Comment pourrais-je quitter la terre de mes pères, ma terre natale, la terre où réside la providence divine, pour aller vers une terre impure, où les habitants n’ont aucune crainte du Ciel? [...] Et Hashem se dévoile et lui dit : Ne crains rien, Je descendrai avec toi en Egypte, et Je t’en ferai remonter » (*Pirkei DeRabbi Eliezer*).

Cette promesse incluait aussi les exils futurs, comme le dit la Guemara dans Méguila (27B) : « Rabbi Shimon Bar Yohaï dit : regarde combien les Bnei Israël sont chers aux yeux d’Hashem ! Dans tous leurs exils, la providence est avec eux etc. ». Le Tana Dvei Eliahou rajoute que dans nos épreuves personnelles aussi, Hashem nous accompagne, veille sur nous, et compatit même à nos souffrances, comme il est dit (*Téhilim* 91:15) : עִמּוֹ אֲנֹכִי בַצָּרָה, « Je suis avec lui dans la détresse ».

En quoi s’exprime l’accompagnement de la Chekhina ? Le Hafets Haïm illustre cette notion par une parabole. Un homme avait un fils unique qui se refusait à suivre le droit chemin. Il le remit entre les mains de tuteurs stricts. Cependant, connaissant la fragilité de son enfant, et la main lourde de ses tuteurs, il craignit pour sa survie. Il fit en sorte que dans tous les endroits où ils séjourneraient, il pourrait toujours surveiller que son fils ne soit jamais sanctionné à outrance : qu’il puisse réintégrer le domicile dès que l’objectif éducatif serait atteint, ou encore qu’il intervienne au cas où son fils ne serait plus capable d’endurer les sanctions.

Ainsi, la Chekhina qui compatit à nos souffrances, reflète qu’Hashem, est certes contraint de nous éduquer, mais garde néanmoins un œil constant sur nous pour s’assurer de notre capacité à supporter les épreuves, ou encore, si nous revenons sincèrement dans le droit chemin, afin de ne pas nous attarder un instant supplémentaire dans cet exil !

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 6

ואטר יד ימינו אם עושה כל מלאכתו בשמאלו מניח בשמאלו שהוא ימין של כל אדם ואם שולט בשתי ידיו מניח בשמאל כל אדם. ואם כותב בימינו ושאר כל מעשיו עושה בשמאלו או כותב בשמאל ושאר כל מעשיו עושה בימין יש אומרים שיניח תפילין ביד שתש כח דבעין יד כהה ויש אומרים שהיד שכותב בה היא חשובה ימין לענין זה ומניח תפילין ביד שכנגדה.

Lois relatives au gaucher pour la Mitsva des Tefilin :

S'il travaille essentiellement de sa main gauche, il mettra les Tefilin sur ce qui est considéré chez lui comme la main 'gauche', c'est-à-dire, la main droite.

S'il est réellement ambidextre, il les mettra sur la gauche [comme un droitier].

S'il écrit d'une main, mais fait tous les autres travaux de l'autre, les avis divergent :

^a Certains pensent qu'il posera les Tefilin sur la main faible (en l'occurrence, celle qui écrit; la main forte étant celle qui quantitativement est la plus sollicitée).

*^a D'autres pensent que c'est la main qui écrit qui fixe le statut de la main dominante, et mettra les Tefilin sur son autre main. **C'est cet avis qui fait loi.***

2. Qu'est ce qui motive ces deux avis ?

- Dans la Parachat Bo [Chemot 13], la Torah ordonne de mettre les Tefilin 'על ידכה' - 'sur ta main'. Remarquons qu'une petite lettre s'est glissée dans le mot 'ידכה', qui aurait du être écrit 'ידך' ! Nos maîtres ont appris de là, que la Mitsva doit s'appliquer sur la 'יד כהה' - la main faible.

- Un second avis apprend cette loi du fait que la Torah juxtapose la Mitsva d'attacher les Tefilin sur la main, à celle d'écrire une Mézouza. Cet avis en déduit que la main qui écrit est celle qui attache les Tefilin sur l'autre main. C'est donc la capacité à écrire qui détermine quelle est la main dominante.

3. La pose de Tefilin sur la main dominante est **totalelement invalide** !

קָרוֹב יְהוָה, לְכֹל קֹרְאָיו לְכֹל אֲשֶׁר יִקְרָאֵהוּ בְּאֵמֶת

Psaumes (145:18) : Hashem est proche de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui L'appellent avec sincérité.

Prier Hashem avec sincérité, cela semble être une condition bien élevée! Avoir conscience qu'Il est l'unique adresse vers qui se tourner, que tout est dans Ses mains, rien ne peut faire face à Sa volonté, tout en ayant conscience que notre Téfila (prière) peut transformer notre destin s'Il l'agrée ... La barre est très haute!

Et pourtant! Qui ne s'est pas trouvé dans des circonstances « désespérées », où justement s'est ravivé dans son cœur Le vrai espoir. Parfois un livre de Téhilim dans les mains, parfois devant le Kotel (le Mur de Jérusalem), ou parfois même seul à la maison, les yeux fermés, les larmes qui coulent, le cœur impuissant implore Celui qu'on avait failli oublier d'appeler, alors qu'Il était si facilement joignable, si seulement on avait voulu se mettre en condition avant que la condition ne nous y pousse!

Un juif aussi simple soit-il a sûrement vécu de tels moments géants! Et tous pourront témoigner combien le cours de leur vie a changé, soit parce qu'ils ont été exaucés, soit parce qu'ils ont ressenti dès lors une aide suprême qui les accompagnait dans leurs épreuves ... Hashem n'est-il pas proche de tous ceux qui L'appellent avec sincérité!

En réalité, pour n'importe quel besoin de la vie, nous pouvons saisir l'occasion de Le prier sincèrement, et son aide ne tarderait pas à venir; malheureusement, plusieurs obstacles nous empêchent d'épancher notre cœur.

Nous vous proposons, Beezrat Hashem, une série de réflexions sur ce pilier du monde : la Tefila.

Suite des lois relatives au gaucher pour la Mitsva des Tefilin

1. Une personne réellement ambidextre mettra les Tefilin sur la main gauche. (Précisons tout de même qu'il est très rare de trouver un ambidextre qui n'a aucune préférence à utiliser une main plutôt que l'autre).
 2. Un droitier devenu gaucher malgré lui, par accident ou paralysie de la main droite, sera désormais considéré comme gaucher et mettra les Tefilin sur sa droite. Idem pour un gaucher devenu droitier. Si par la suite sa main récupère toutes ses facultés, il sera considéré comme ambidextre.
 3. **Question :** Un gaucher qui n'a comme possibilité de mettre que des Tefilin de droitier (ou inversement), comment procédera-t-il ?
 - Peut-il mettre le Tefilin sur sa main gauche ? Nous avons déjà appris que cette pose est totalement invalide !
 - Peut-il enfiler le Tefilin tel quel sur sa main droite ? Nous avons aussi appris que le Youd formé par la lanière se retrouverait à l'extérieur, et non du côté du cœur !
- Réponse :** Les décisionnaires ont évoqué plusieurs solutions, la plupart ont été réfutées. Retenons uniquement la conclusion du Mishna Beroura, qui conseille de **retourner le Tefilin** - la partie où la lanière serre étant placée vers le bas et le cube du Tefilin vers le haut - et l'enfiler sur sa droite (ou inversement si un droitier ne trouve que des Tefilin de gaucher à mettre).
4. Bien que le Choul'han Aroukh stipule de fixer les Tefilin avec la lanière en haut et le cube en bas, à posteriori ce détail n'annule pas la pose des Tefilin.

Bon anniversaire et Refoua Chelema à Amram ben Solika Bouzaglou

Pourquoi ne réussissons-nous pas à prier *be-émet*, sincèrement ? Une des raisons, c'est que nous ne sommes pas foncièrement convaincus que notre Tefila aide. Nous pensons que si nous sommes en difficulté, que nous avons besoin de quelque chose et qu'Hashem ne nous le donne pas, c'est qu'apparemment ça ne nous revient pas. Si tel est notre destin, à quoi bon le demander ? Pourtant, cela ne nous empêche pas de nous démener pour combler ce manque ! Où a alors disparu notre sentiment que notre destin est déjà fixé, que l'on ne peut rien changer ?

Ce paradoxe provient de l'ambiguïté du concept de la Tefila. Un verset explicite de la Création du monde nous en dévoile le principe (Béréchit II,5) : « Or, aucun produit des champs ne paraissait encore sur la terre et aucune herbe des champs ne poussait encore ; car l'Eternel-Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et d'homme il n'y en avait point pour cultiver la terre ». Et Rachi d'expliquer que les végétaux créés depuis le 3^e jour sont restés au ras de la terre : Hashem ne pouvait envoyer la pluie sans que l'Homme **ne prie pour** ! Les Berakhot nous attendent aux portes du ciel, Hashem n'attend que notre demande, notre reconnaissance, pour les déverser !

Le rav Wolbe zatsa'l assimile le rôle de la Tefila dans le monde à une pile dans une horloge : son mécanisme est basé sur une multitude de rouages imbriqués les uns dans les autres, chacun prêt à faire tourner l'autre à un moment précis, dans une direction donnée, à condition que la pile ait injecté l'énergie pour enclencher le tout. Il en va de même pour la Tefila qui permet de déclencher la mise en œuvre des bienfaits prévus pour nous par Hashem.

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 9-10

מקום הנחת תפלה של ראש מהתחלת עיקרי השער ממצחו עד סוף המקום שמוחו של תינוק רופס [...] צריך לכוין הקציצה שתהא באמצע כדי שתהא כנגד בין העינים

L'emplacement du Tefilin de la tête va depuis l'endroit où les cheveux commencent à pousser jusqu'au haut de la fontanelle [...] Il faut veiller à ce que le cube du Tefilin soit le plus précisément sur l'axe vertical entre les deux yeux.

2. Dans la Parasha de Reeh (Devarim 14-1), la Torah interdit de s'arracher les cheveux en l'honneur d'un mort, par l'expression : 'vous ne vous raserez pas **entre les yeux...**', qui s'explique bien évidemment **sur la tête** entre les yeux, là où il y a des cheveux à arracher ! Par analogie, nos maîtres établissent qu'il en va de même pour l'ordre de mettre les Tefilin 'entre les yeux', qui s'interprète **sur la tête sur l'axe d'entre les yeux**.

3. Un Tefilin qui déborde ne serait-ce qu'un peu sur le front, là où ne poussent pas de cheveux, **annule la Mitsva de Tefilin** de la tête. De plus, celui qui le descend intentionnellement est traité de Karaï (hérétique qui nie la transmission de la Torah orale depuis Moshé).

4. En cas de perte de cheveux, on définira l'emplacement des Tefilin selon les premières pousses de cheveux d'avant calvitie.

5. Il est malheureusement fréquent de rencontrer de bons juifs qui se lèvent tôt le matin pour prier à la synagogue, pendant plusieurs années, et **n'accomplissent pas** la Mitsva de Tefilin de la tête ! J'ai personnellement donné une série de cours sur le sujet, et, bien que tous m'avaient certifié avoir intégré la Halakha, nous avons quand même fait une séance travaux-pratique, où chacun a sorti ses Tefilin : tous étaient choqués de voir que les Tefilin devaient être placés aussi haut !

עֵינַי כָּל, אֵלַיךְ יִשְׁבְּרוּ; וְאַתָּה נוֹתֵן לָהֶם אֶת אֲכָלָם בְּעֵתוֹ

Psaumes (145:15): Tous les yeux se tournent avec espoir vers Toi, et, Toi, Tu leur donnes leur subsistance en temps voulu

Ce verset rejoint l'idée développée hier. Trois fois par jour nous répétons ce grand principe de la Tefila : Hashem attend que nous rivions nos yeux vers lui, que nous réalisons qu'Il est celui qui nourrit toute l'humanité, pour qu'Il nous distribue notre part.

S'il en est ainsi, pourquoi tant de gens qui ne prient pas convenablement, ou parfois même pas du tout, semblent ne manquer de rien ?

En fait, Hashem adopte avec nous deux attitudes : d'un côté, Il souhaite faire primer **la justice**, faire du bien aux bons et châtier les méchants, mais s'Il s'en tenait à cette conduite, nous serions tous punis. Il a recours de ce fait à **Sa grande miséricorde** pour arrondir les angles et nous laisser en vie, donner même quand ça ne revient pas de droit.

Imageons cette conduite par celle d'un père, noble et riche, possédant assez de biens pour entretenir plusieurs générations. Pour réussir l'éducation de ses enfants –qu'ils aient un cœur sensible à l'autre, reconnaissant, qu'ils soient assoiffés de connaissance, etc.- il décide de combler tous leurs manques, mais en instaurant toutefois, **pour leur bien**, une convention : qu'ils lui adressent toutes leurs demandes avec respect et reconnaissance.

L'intention première étant de les entretenir, et le père étant particulièrement patient pour obtenir leur réussite, un enfant qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'implorera pas comme convenu, recevra quand même sa part, cependant avec un petit manque, afin qu'il puisse parfaire sa demande.

1. (Choul'han Aroukh ch. 27 par. 10. Suite.)

*Il faut veiller à ce que le cube du Tefilin soit **le plus précisément** sur l'axe vertical entre les deux yeux.*

Précisons tout de même que la Halakha n'exige pas de rigueur millimétrique.

2. Néanmoins, certains gardent dans leur pochette de Tefilin un miroir afin de le placer le plus exactement au centre. C'est en soit même une bonne habitude, à condition de ne pas s'admirer, ce qui serait une forme de mépris pour les Tefilin.

3. (ibid) צריך שיהיה הקשר מאחורי הראש למעלה בעורף [...] וגם הקשר יהיה באמצע העורף ולא יטה לכאן או לכאן

L'emplacement du nœud est derrière la tête, dans le haut de la nuque (là où il y a des cheveux) [...] Le nœud aussi doit être placé le plus précisément dans l'axe au milieu de la nuque.

4. On distingue 3 endroits derrière la tête : - la nuque où il n'y a pas de cheveux qui poussent - plus haut, là où poussent les cheveux, dans le creux de la nuque - et plus au dessus, à l'extrémité du crâne, où on peut toucher une petite bosse formée par l'os occipital.

A priori, il est préférable que le nœud soit placé sur la pente formée par la petite bosse. On tolère malgré tout que le nœud soit sur le creux de la nuque, là où les cheveux poussent. Par contre si le nœud '**mord**' à l'extérieur du cuir chevelu, la Mitsva du Tefilin de la tête est **invalidée**.

5. La Torah ordonne **d'attacher** les Tefilin de la tête et du bras. Bien qu'on ne reforme pas le nœud de celui de la tête tous les jours, on accomplit la Mitsva par le fait que l'on **cale le Tefilin** en l'enfonçant. C'est d'ailleurs une des raisons de la Halakha précédente qui préconise de placer le nœud sur la pente, afin que le Tefilin soit mieux immobilisé.

6. Une personne de petite taille s'abstiendra de mettre des Tefilin trop grands, car ils ne pourront pas se faire caler sur une petite tête !

Il arrive aussi qu'Hashem comble les manques des hommes sans qu'ils prient, non par miséricorde, mais pour les punir.

La Guemara de Berakhot (57a) qui traite des rêves et de leur signification, enseigne que celui qui voit un serpent en rêve obtiendra prochainement son gagne-pain facilement, et Rashi d'interpréter l'allusion : car le serpent se nourrissant de terre, en trouve partout à sa guise. Etonnant ! Cela signifierait que se nourrir de la terre est un bienfait, or dans Béréchit, c'est la malédiction à laquelle est condamné le serpent !

Une des explications consiste à dire que, justement, la malédiction du serpent c'est de ne jamais manquer de rien : beaucoup de versets des Tehilim et de Job montrent qu'Hashem veille à ce que le manque de toutes les créatures soit comblé, chacun à un moment précis. Citons l'exemple : « *Les lionceaux rugissent après la proie, demandant à Dieu leur nourriture* » (Téhilim 104, 21). La malédiction du serpent, c'est qu'Hashem lui retire sa Hashga'ha (Sa providence) ; qu'il mange autant qu'il le veut, qu'il ne Lui demande jamais rien ! Notons que finalement, le serpent y perd beaucoup, tout ce qu'il mange a ce même goût plat, celui de la terre !

Hashem peut aussi décider de combler tous les manques d'un homme, car il est trop orgueilleux, l'un des traits de caractère les plus détestés par Hashem. Ceci, justement parce qu'Il ne veut pas laisser cet homme s'approcher de Lui, comme il est dit : **בְּפֶרֶחַ רְשָׁעִים כְּמוֹ עֵשֶׂב, וַיִּצְיָצוּ כָּל פְּעָלֵי אָוֶן לְהַשְׁמֵדֵם עֲדֵי עַד**. « *Si les méchants croissent comme l'herbe, et que fleurissent tous fauteurs, c'est pour qu'ils soient anéantis pour l'éternité* ».

A l'inverse, les Tsadikim sont parfois éprouvés parce qu'Hashem aime leurs prières, comme nous l'expliquerons demain.

1. Demain, nous nous abstiendrons de manger et boire, pour le jeûne du 10 Tevet. Voir la partie 'pensée juive' du jour pour les raisons de ce jeûne.
2. Il commence depuis l'aube, soit 1h15 (heure solaire) avant le lever du soleil, et se termine à la tombée de la nuit, 20 minutes après le coucher du soleil.
3. Il est permis de manger avant le début du jeûne uniquement **si cela a été prévu** avant d'aller se coucher. Par contre, celui qui se réveille à l'improviste dans la nuit, ne pourra ni manger ni boire.
4. Les femmes enceintes de plus de 3 mois ou qui allaitent sont exemptées de jeûner, selon la loi stricte. Cependant, beaucoup ont l'habitude de jeûner malgré tout. C'est en soi-même une bonne coutume, mais à la stricte condition de ne risquer des complications.
5. Un malade, même s'il n'encourt aucun risque, est exempté de jeûner. Il devra cependant manger discrètement. Il en va de même s'il a officiellement guéri, mais craint une rechute à cause du jeûne. Idem pour un vieillard.
6. Un 'Hatan (un jeune marié durant les 7 jours de réjouissance), ou encore tous les concernés par une Brit Mila (le père, le Mohel et le Sandak) sont tenus de jeûner.
7. Un homme en bonne santé qui a besoin d'avaler un médicament, pourra le faire sans eau.
8. Il est permis de se laver ou de se parfumer. Par contre, il est interdit de se brosser les dents. En cas de force majeure, il faudra veiller à ne pas faire entrer plus de 86 ml d'eau dans la bouche, et aussi à la recracher intégralement.
9. Il est interdit de mâcher un chewing-gum pendant le jeûne. Par contre, il est permis de fumer.

Le 10 Tevet est un jour de jeûne parce qu'il marque le début des malheurs du peuple juif, le premier d'un enchaînement d'événements qui aboutirent à la destruction de Jérusalem et du Premier Beit Hamikdash (Temple), et à l'exil du peuple d'Israël en Babylone durant 70 ans.

Le 10 Tevet marque le début du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, le roi de Babylone, en l'an 3175 du calendrier hébraïque (-586) qui allait être suivi de la première brèche dans la muraille de Jérusalem, le 17 Tamouz de l'année suivante, puis par la destruction du Temple, 3 semaines plus tard, le 9 Av.

On associe également au jeûne du 10 Tevet le souvenir d'autres évènements sombres de l'histoire du peuple juif, s'étant produits dans la même période. Le 8 Tevet, le roi d'Egypte Talmaï (Ptolémée) a obligé 70 sages juifs à se rassembler pour traduire la Bible hébraïque en grec. La Guemara rapporte que lorsque cette traduction fut rendue publique, "les ténèbres descendirent sur le monde". Cette traduction grecque, dénommée la Septante, servit à favoriser le projet des Juifs hellénisés d'introduire la culture grecque dans la vie juive.

Le 9 Tevet marque aussi le jour de la mort d'Ezra Hasofer, l'artisan de la restauration de l'observance de la Torah au retour d'exil de Babylone, et de la reconstruction du Second Temple. Pour donner une idée de ce grand homme, la Guemara nous en dit : "Si la Torah n'avait pas été donnée grâce à Moïse, elle aurait pu être donnée à Israël par l'intermédiaire d'Ezra".

Dans la mesure où il aurait été déraisonnable de jeûner trois jours de suite, les souvenirs qui s'attachent aux 8 et 9 Tevet furent incorporés dans le jeûne du 10 Tevet.

Le 10 Tevet est observé même s'il tombe un vendredi, comme c'est le cas cette année, alors que nos autres jours de jeûne sont calculés pour ne jamais tomber une veille de Shabbat, afin de ne pas gêner ses préparatifs.

1. Dans la prière, nous rajoutons le texte de Aneinou : lorsqu'on fait la Amida, on l'intègre dans la Berakha de Choméa Tefila. Et à la répétition de la Amida, l'officiant le rajoute après la Berakha de Goël Israël, avant de dire Réfaéinou.
2. Un particulier qui a omis de dire Aneinou dans Chomea Tefila et s'en rend compte après avoir entamé la Berakha et prononcé le nom d'Hashem, ne pourra se reprendre, même s'il n'a pas achevé la Berakha par Choméa Tefila. Il devra poursuivre sa Amida jusqu'à Ossé Shalom, réciter le texte de Aneinou avant de reculer de 3 pas et d'achever sa Amida.
3. Si l'officiant a oublié de dire le texte de Aneinou et ne s'en aperçoit pas avant d'avoir prononcé le nom de Hashem dans la Berakha de Rofei Kol Holei, il ne pourra se reprendre. Il devra attendre jusqu'à Chema Koleinou, et l'insérera comme le particulier, en concluant la Berakha de Choméa Tefila uniquement, et non par Haoné Léamo Israël...Si même dans Chéma Koleinou il a oublié de rajouter Aneinou et a déjà prononcé le nom d'Hashem de la Berakha de conclusion, il ne se reprendra plus.
4. Celui qui a été contraint de manger ou boire, ou a cassé le jeûne par mégarde, ne pourra plus prononcer le texte de Aneinou. Il ne pourra pas non plus être officiant.
5. Si dans un minyan (groupe d'au moins 10 personnes pour prier) il n'y a pas au moins 6 ou 7 personnes qui jeûnent, l'officiant ne pourra réciter la Berakha de Aneinou lors de la répétition de la Amida.
6. Pendant les jeûnes, on lit à la Torah le matin et à Minha le paragraphe de Vayi'hal Moshé (Chemot 32). Celui qui ne jeûne pas ne pourra monter à la Torah. Si le seul Cohen présent ne jeûne pas, il devra sortir de la synagogue le temps que l'on appelle quelqu'un d'autre à sa place. Par contre, l'officiant pourra lire la Torah même s'il ne jeûne pas, si personne d'autre ne peut lire.

Yaacov s'installe en Egypte avec toute sa famille. Il sent sa mort proche et convoque dans un premier temps Yossef et ses 2 fils, puis tous ses enfants, afin de les bénir. Lorsque Yossef présente ses 2 enfants, Yaacov l'interroge : « Ces enfants sont-ils bien les tiens ? », et Yossef de confirmer : « Ce sont mes enfants qu'Hashem m'a donnés par cela » (*Béréchit* 48:9). Le Midrash explique la raison de cette étonnante question : Yaacov sentit la providence se retirer, du fait que quelques rois impies sortiraient de la tribu de Yossef. Et Yossef le reprit en soulignant l'aide divine dont il avait été accompagné dans toutes ses péripéties, jusqu'à le faire monter sur le trône et lui donner cette femme et ses enfants.

Mais à un niveau plus simple, la question de Yaacov s'explique autrement : il ne suffit pas d'être le fils d'un homme juste pour pouvoir recevoir une Berakha d'un Tsadik, car il pourrait en faire mauvais usage s'il ne suit pas le chemin de son père. Il lui a donc demandé « Tes enfants sont-ils bien les tiens, comme toi ? »

A l'époque du Hafets Haïm, la Haskala -mouvement réformiste consistant à envoyer les enfants à l'Université plutôt qu'à la Yeshiva battait son plein. Le Tsadik était très peiné et il lui arriva plus d'une fois de renvoyer de bons parents venus demander une bénédiction pour leur fils, alors qu'ils prévoyaient de l'envoyer à l'Université.

Un jour, un couple se présenta pour qu'il bénisse leur fils, mais il répéta à maintes reprises qu'il n'y avait aucun sens à faire une Berakha pour la réussite de l'éducation : s'ils s'investissent au maximum, ils réussiront, sinon ils échoueront ! Tous deux se retirèrent déçus. Le bedeau du Rav fut très étonné de cette réponse bizarre et courut après eux. En quelques échanges, il comprit qu'ils s'apprêtaient à envoyer leur fils à l'université. Il les reprit : « Pas étonnant que le Rav ait esquivé la Berakha ! Nous avons connu un père qui envoya son fils à l'université à Pétrograd. Après quelques mois, le fils revint sans kippa. Son père fâché, le réprimanda : « J'aurais préféré te voir revenir de la yeshiva de Volozin en chapeau ! » Sa femme lui rétorqua : « Tu l'as envoyé à Pétrograd, et tu espérais qu'il revienne de Volozin ! »

1. Question : Réouven emprunte des Tefilin de Shimon qui a un tour de tête nettement plus grand que lui, comment procédera-t-il pour mettre ces Tefilin ?

Nous avons déjà appris qu'il ne pourra en aucun cas le fixer en laissant mordre le boîtier ou le nœud à l'extérieur du cuir chevelu.

S'il les pose en équilibre instable sur sa tête, de telle façon que le boîtier et le nœud soient à leur place, il n'accomplit pas du tout la Mitsva **d'attacher** les Tefilin !

Réponse : Réouven n'a pas d'autre choix que de rapetisser les lanières en ouvrant le nœud !

2. Bien que le nœud du Tefilin soit un peu complexe à faire, apprenons quand même à le raccourcir. Concentrons nous bien, ce ne sera pas compliqué !

Lorsque le nœud est en face de nous, 2 lanières en sortent : celle de droite par le bas, et celle de gauche par le côté. Celle de droite est aussi celle qui était à droite en entrant dans le nœud et celle de gauche à gauche. Pour rapetisser ou agrandir le nœud, il faut **jouer sur la lanière de droite**, qui a un parcours simple : elle entre par le haut, descend, se replie sur elle-même par l'arrière, remonte, et se replie une deuxième fois vers le bas pour s'échapper. C'est en réalité la lanière de gauche qui fait tout le travail de nouer.

Pour faire coulisser la lanière de droite, il suffit de détendre légèrement la pression du nœud formé par la lanière de gauche, et jouer avec celle de droite jusqu'à obtention de la taille désirée, puis resserrer la lanière de gauche.

3. Vous êtes conviés demain matin à gagner '5 min. éternelles' supplémentaires, avant de ranger vos Tefilin, en vous entraînant à rapetisser le nœud ; c'est une des choses que la Guémara (Houlin 9a) suggère de maîtriser !

זְבוּלוֹן, לְחוּף יַמִּים יִשְׁכֵן (...) יִשְׁשַׁכֶּר, חֲמֹר גָּרַם רִבְזָ, בֵּין הַמְשֻׁפְּתִים. בְּרַאשִׁית
מִיִּט, מִיִּג-ד

Yaacov bénit ses enfants avant de mourir. Il souhaite à Zevouloun de réussir dans ses affaires et à Yissakhar dans la Torah, qu'il ait les os solides pour porter le joug de la Torah. Moshé Rabeinou aussi les bénit avant de mourir (*Devarim* 33:18): « "Sois heureux, Zevouloun, dans tes voyages, et toi, Yissakhar, dans tes tentes ! ». Le Midrash explique que ces frères étaient en fait associés dans leurs « affaires »: Zevouloun qui était très doué en commerce finançait son partenaire Yissakhar, voué à l'étude de la Torah, et partageait en échange son mérite.

Et c'est sur la base de ce contrat que fonctionnent les Yeshivot: il serait bien évidemment préférable que chacun subvienne à ses besoins personnellement tout en étant plongé dans l'étude de la Torah. Mais la réalité de la vie prouve qu'il est presque impossible de mener les deux de front. Le pacte Yissakhar-Zevouloun permet à chaque juif d'accomplir, en partenariat, le but de l'existence de l'homme sur terre: étudier la Torah. Un associé s'occupe du côté matériel de l'entreprise, tandis que l'autre a l'esprit libre pour pénétrer la profondeur de la Guemara (Talmud).

Dans le Midrash de Eikha, rabbi Shimon Bar Yohaï dit: « Si tu rencontres des villes détruites, sache que c'est parce qu'elles ne subventionnaient pas des enseignants pour dispenser la Torah ou des étudiants en Torah ».

Le Hafets Haïm explique qu'il ne s'agit pas d'une punition, mais d'une simple cause à effet, à l'instar du fonctionnement d'une usine: des hommes riches mais pas spécialement bricoleurs investissent de leur fortune pour que d'autres, ayant moins de moyens, mais des mains plus habiles fabriquent toutes sortes d'articles; cette association est bénéfique pour les deux. Imaginons alors qu'un des investisseurs a des difficultés à assurer sa part: l'usine rencontrera un manque à gagner conséquent. Mais si plus aucun investisseur n'assure sa couverture l'usine n'a plus qu'à fermer!

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 8

אורך רצועה של יד כדי שתקיף את הזרוע ויקשור ממנה הקשר ותמתן על אצבע אמצעית וכרוך ממנה על אצבעו שלשה כריכות ויקשור ונוהגין העולם לכרוך על הזרוע ששה או שבעה כריכות

La lanière de la main doit être au minimum assez longue pour serrer le Tefilin au niveau du biceps, puis être tendue jusqu'au majeur, l'entourer trois fois, avant d'être fixée. Cependant, la coutume veut qu'on l'entoure sur le bras 6 ou 7 fois.

2. Selon le Ari zal, on fera les tours autour du majeur en commençant par un tour sur la deuxième phalange, puis 2 tours sur la phalange près de la paume. Il est bon de réciter, lorsqu'on fait les tours, les versets de Hoshéa [II vers. 21-22] rapportés dans les Sidourim *vé-érastikh li léolam etc.* (et je te marierai pour l'éternité).

3. Toujours selon le Ari zal, on fera 7 tours autour de l'avant-bras ; les 2 demi-cercles, au sortir du Tefilin et avant la main, ne comptant pas. Si la lanière n'est pas assez longue pour tous les tours prescrits, on effectuera moins de tours sur l'avant-bras, afin de pouvoir l'enrouler 3 fois sur le majeur.

4. ibid. par. 11 : שלשל הרצועות שיהיו תלויים לפניו ויגיעו עד הטבור או למעלה ממנו מעט

Il laissera pendre les lanières du Tefilin de la tête devant lui, jusqu'à hauteur du nombril ou un peu plus haut.

Un autre avis préconise de laisser pendre la lanière droite jusqu'au niveau de la Brit Mila ; Beaucoup d'ashkénazes ont adopté cette coutume. Cependant, selon le Zohar, la lanière de gauche doit pendre jusque sous le cœur, et celle de droite jusqu'au nombril ; cet usage s'est rependu dans les communautés séfarades.

5. Est-il contre-indiqué de les laisser pendre plus bas que les niveaux prescrits ? Les avis divergent. Le Ben Ish Haï fixait les lanières à leurs endroits respectifs à l'aide d'un ceinturon large, la lanière gauche passant sous le ceinturon, et la lanière droite par-dessus, et ne les laissait pas descendre plus bas.

Bon anniversaire à André Dahan !

Toutes nos matriarches étaient stériles. C'est grâce à la Tefila qu'elles ont pu enfanter, comme il est écrit (*Béréchit* 25,21): **ויעתר יצחק לנוכח אשתו. ותהר רבקה אשתו. ויעתר לו ה', ויקרה היא, אשתו כי עקרה היא, ויעתר לו ה', ותהר רבקה אשתו.** « *Itzhak implora l'Éternel au sujet de sa femme parce qu'elle était stérile; l'Éternel accueillit sa prière et Rivka, sa femme, devint enceinte* ».

La Guemara dans Yébamot (64a) donne la raison de cette stérilité : parce qu' « Hashem désire les prières des Justes ». Nous devons comprendre ce que cela signifie, afin de définir l'objectif et l'essence de la Tefila.

De toute l'humanité, il n'y eut d'homme plus intègre que nos patriarches. Ils acquièrent pour toujours des mérites tellement infinis, capables d'annuler les décrets les plus sévères, qu'Hashem les aima. Comment concevoir alors qu'Il les ait éprouvés, parfois pendant des décennies, « juste parce qu'Il désirait leur Tefila » ? Hashem qui est source de bonté ne peut faire souffrir des hommes si pieux uniquement pour qu'ils lui soient davantage reconnaissants !

Le rav Desler zatsal déduit que le but de la prière est forcément d'amener l'homme à se parfaire, et pour les Tsadikim tels que nos ancêtres, la plus grande bonté qu'Il pouvait leur faire était de les rapprocher davantage de Lui, quitte à ce qu'ils souffrent un peu.

En quoi est-ce que la Tefila rapproche de Hashem ?

Le Ram'hal (Rav Moshé Haïm Luzzato) dans son livre *Dérékh Hashem* (section IV, ch.5) analyse l'essence de la Tefila, dont il donne plusieurs aspects. Contentons-nous pour aujourd'hui de la principale caractéristique : le monde, en hébreu se dit **עולם** qui vient de la racine **עלם** - masqué. Le monde est un écran dissimulant la présence d'Hashem, et le travail de l'homme consiste à croire malgré tout en Sa providence, et à faire Sa volonté. Lorsque l'homme prie, il demande à Hashem de faire réussir ses entreprises, et s'inculque ainsi que c'est Lui qui tire les ficelles du monde. En cela il se rapproche de son Créateur.

1. Choul'han Aroukh ch. 27 par. 4

לא יהא דבר חוצץ בין תפילין לבשרו לא שנה של יד לא שנה של ראש.
[הגה] ודוקא בתפילין אבל ברצועות אין להקפיד

Rien ne doit *faire écran* entre les Tefilin et la chair, que ce soit sur celui de la tête ou celui du bras. Par contre pour les lanières, une séparation est tolérée.

2. Dans plusieurs Mitsvot de la Torah interviennent les lois de '*Hatsitsa*, que rien ne fasse écran entre l'objet de la Mitsva et le corps de l'homme. Les Mitsvot les plus connues dans ce registre sont celles du bain rituel de la *Nida* et des ustensiles à tremper au *Mikveh*. Mais on les retrouve aussi dans les lois du *Shofar*, qui doit être en contact direct avec la bouche. Idem pour les lois du *Loulav*.

Il en allait de même pour les habits que le *Cohen Gadol* portait : la Torah ordonne qu'ils soient **sur sa chair**, et de ce fait, à Yom Kippour, quand il se trempait à chaque fois avant de changer de vêtement, il devait veiller à être parfaitement sec, sans une goutte d'eau entre sa chair et ses habits. En semaine aussi, outre le turban sur la tête et le *Tsits* sur le front, il lui restait assez de place pour porter le Tefilin de la tête, alors que sur le bras, il ne pouvait le poser, car il constituait forcément une '*Hatsitsa* (séparation) entre ses habits et sa chair.

Pour la Mitsva des Tefilin aussi, il faut veiller à ce que le boîtier soit en contact direct avec la peau.

3. Quant aux lanières, il faut distinguer 2 parties : celle qui serre le Tefilin sur le bras, et le supplément, que l'on entoure sur l'avant bras. La partie qui serre doit elle aussi être en contact direct avec la peau. Par contre, pour l'autre, une '*Hatsitsa* est tolérée.

4. De ce fait, la Halakha n'impose pas de retirer la montre pour enrouler la lanière directement sur l'avant-bras ; il sera néanmoins préférable de l'ôter si ça ne pose de difficulté majeure. On pourra par exemple la mettre sur l'autre main le temps de la prière pour éviter de la perdre.

Penchons-nous sur l'aspect de la Tefila développé par le Ram'hal. Définissons en premier lieu le but de l'Homme sur terre, en quelques lignes.

Hashem a créé l'Homme et le monde afin de dévoiler Son unicité, qu'Il est le seul à tout dominer, que rien ne peut Lui résister car c'est Lui-même qui donne leur dynamique à toutes les forces.

Pour six millénaires, Sa providence est masquée : à l'époque par les forces de sorcellerie et d'idolâtrie, et de nos jours par la science sous toutes ses formes qui vient pallier à tous les problèmes de la nature, tous les cataclysmes, initialement envoyés du Ciel pour que l'homme se réveille et ouvre son cœur. L'agriculteur devrait prier Hashem pour qu'Il envoie la pluie, mais il préférerait à l'époque amener des offrandes à ses idoles, ou pratiquer des rituels mystiques. De nos jours, la technologie lui permet de se faire amener à domicile de l'eau de l'autre bout du monde via des aqueducs. Comme si l'homme pouvait s'en sortir sans D., résoudre les problèmes contre Sa volonté : Hashem punit et Je me guéris...

Le grand travail de l'homme est de croire et réaliser que rien, aucun être, aucune force, ne peut agir contre la volonté d'Hashem. Bien au contraire, c'est Lui-même qui les anime.

Avec cette conviction, l'homme doit accomplir les Mitsvot sans se laisser dissuader par aucun obstacle, car il sait que l'obstacle vient d'Hashem pour tester sa détermination à accomplir Sa volonté jusqu'au bout. On aura en tête, ces juifs qui au péril de leur vie, ont emporté dans les camps de concentration livres de Torah ou Téfilin, afin de ne pas couper le fil qui les reliait à Hashem. Par là, ils ont prouvé leur conviction que Hashem domine toutes les forces, que « **אין עוד מלבדו** », *il n'y a rien d'autre que Lui*.

1. (Choul'han Aroukh ch. 27 par. 4 Suite.) Rien ne doit faire écran entre les Tefilin et la chair, que ce soit sur celui de la tête ou celui du bras. Par contre pour les lanières, une séparation est tolérée.

Comme dans toutes les halakhot de '*Hatsitsa* (séparation), seules choses qui **dérangent** font écran. De ce fait, si du sable ou de la terre s'est déposé sur la tête, **au point de gêner**, il faudra se secouer les cheveux avant de mettre les Tefilin.

2. Si les cheveux sont très mouillés, quelques avis invalident la pose.

Il est donc conseillé de se sécher les cheveux, d'autant plus que l'eau risque d'abimer le boîtier du Tefilin, et parfois même faire pénétrer de l'humidité jusqu'aux parchemins.

3. Un homme dont les cheveux ont tendance à tomber, devra se brosser avant de mettre les Tefilin, qu'il n'y ait pas de cheveux morts qui fassent écran.

4. Quant à celui qui met sur ses cheveux du gel (contournons la question délicate de savoir est-ce qu'un homme a le droit de **tellement** prêter attention à son physique !), étant donné que le gel sert à enjoliver les cheveux, beaucoup d'avis considèrent à postériori qu'il ne fait pas '*Hatsitsa*. Néanmoins, il est préférable qu'il retire ses Tefilin avant de mettre le gel.

5. Celui qui a le bras plâtré, et ne trouve pas sur tout son biceps un endroit libre où poser le Tefilin et tendre la lanière, ne pourra pas accomplir la Mitsva de Tefilin de la main. Cependant, comme certains avis tolèrent une telle pose en cas de force majeure, il lui est conseillé de le poser sur son plâtre sans dire la Berakha, et de réciter sur le Tefilin de la tête '*Al Mitsvat Tefilin*'; et pour un ashkénaze, il dira les deux Berakhot, '*Léania'h Tefilin*' et '*Al Mitsvat Tefilin*', et dira ensuite '*Baroukh chem kevod etc.*' comme tous les jours.

La Tefila ou rétablir le Bita'hon (confiance) en Hashem

Depuis la faute d'Adam, Hashem a condamné l'homme à travailler dur pour gagner sa vie. Le voici à présent lancé dans le tourbillon de la vie active : depuis tôt le matin jusqu'aux petites heures de la nuit, tous les hommes sont aspirés par le monde du travail. Chacun dans son domaine, mais tous suivant le même schéma : peiner, s'escrimer, s'évertuer jusqu'à obtenir son bifteck ! Holà ! Où est passé la si grande mission divine : dévoiler l'unicité de Hashem ? La malédiction d'Adam nous en aurait-elle acquittés ?

C'est à cet endroit précis qu'intervient le grand fondement du Bita'hon, la confiance en Hashem. D'un côté nous croyons et savons qu'Hashem dirige le monde, qu'on ne peut rien obtenir de plus que ce qui a été décidé d'En-haut, mais parallèlement nous sommes obligés de faire une *Hichtadlout*, de fournir des efforts pour notre subsistance. Selon notre degré de Bita'hon, nous devons plus ou moins nous fatiguer pour laisser notre gagne-pain arriver par des voies naturelles. Nous ne devons toutefois pas oublier que l'effort en soi est une malédiction, pas une Mitsva à réaliser avec excès de zèle !

L'équilibre entre les deux notions –Bitahon et Hichtadlout- est très instable. Devoir travailler avec les instruments du monde sans tomber dans l'hérésie que ce sont eux qui nous nourrissent, c'est jouer avec le feu ! Si on se surprend en plein excès de zèle, obsédé et drogué par le travail, c'est qu'on s'est fait brûler !

Le Ram'hal explique que le but de la Tefila, c'est de faire le point 3 fois par jour, avant, pendant et après le travail, et de réaliser que tout ce que l'on possède ou aspire à avoir, provient de Hashem, afin ne pas tomber dans le terrible piège de croire que : « **כחי ועוצם ידי עשה לי את** », que c'est grâce à notre force que nous mangeons.

1. Choul'han Aroukh ch. 33 par. 3 et ch. 32 par. 40

הלכה למשה מסיני שיהיו הרצועות שחורות מבחוץ אבל מצד פנים יעשה מאיזה צבע שירצה חוץ מאדום [...] עור הבתים מצוה לעשותו שחור
Une Halakha dictée par Moshé Rabeinou impose que les lanières soient noires sur leur face extérieure, par contre, pour la face intérieure, toutes les couleurs sauf le rouge sont permises [...] Il faut teindre les boîtiers des Tefilin en noir.

2. Il y a cependant une petite différence entre les lanières et les boîtiers : une lanière décolorée ne pourra être portée, même en cas de force majeure, alors qu'en cas de décoloration du boîtier, si on ne peut pas les teindre ou emprunter d'autres Tefilin, on pourra quand même les mettre avec Berakha, selon le Choul'han Aroukh.
3. A l'usure, des petits points blancs se créent sur les lanières. A partir de quand faut-il se soucier de les reteindre ? A priori, il est préférable de ne laisser aucun point. Cependant, les tâches n'invalident les Tefilin que si elles sautent aux yeux, **au premier coup d'œil**.
4. Nous avons déjà appris quelle doit être la longueur minimale de la lanière (cf. dimanche dernier). Si la lanière s'est déteinte au-delà de cette mesure, est-ce que le Tefilin devient invalide ? Ou plutôt, puisque en décidant de couper cet 'excédent' problématique, le Tefilin serait casher, demeure-t-il propre à l'utilisation tel quel ? Le Mishna Beroura reste en question sur cette Halakha, et il faudra veiller à ce que **toute la lanière** soit noire.
5. Pas toutes les encres ne peuvent être utilisées pour teindre les Tefilin : seulement celles fabriquées à partir d'espèces casher. Si on sait pertinemment que tous les composants d'un simple marqueur ne proviennent pas d'espèces impropres à la consommation, on pourra sans aucune contre-indication l'utiliser.
6. Avant de les teindre, il faut dire : « *Leshem Kedoushat Tefilin* ».

מִסִּיר אָזְנוֹ, מְשַׁמֵּעַ תּוֹרָה גַם תִּפְלֵתוֹ תוֹעֵבָה

Proverbes (28:9): Fermez l'oreille aux leçons de la Torah, votre prière même devient un acte abominable.

A un premier niveau, ce verset dit que la Tefila d'un fauteur, qui ne se conduit pas conformément aux préceptes de la Torah, n'est pas écoutée. Hashem se conduit avec nous sur le mode réciproque : si Lui qui dicte la bonne conduite à suivre via la Torah, n'est pas écouté, les sollicitations de l'homme aussi ne pourront être entendues.

Le Maharal de Prague zatsal, (Netivot Olam p. 80) remarque que le verset emploie le terme Toéva -abomination, un mot utilisé spécifiquement pour parler de quelqu'un plongé dans l'assouvissement de ses désirs. Et d'expliquer que Torah et Tefila vont de pair : une Tefila n'a de valeur que si les requêtes entrent dans le cadre de l'accomplissement de la Torah. Je souhaite un gagne-pain facile pour me consacrer davantage aux Mitsvot de la Torah, de même pour la bonne santé, les enfants...

Un homme capable de transgresser effrontément la Torah et de dresser une longue liste de revendications, demande à Hashem de l'enfoncer davantage dans ses bassesses : sa Tefila est abominable.

Le Maharal en déduit un nouvel éclairage sur le but de la Tefila : la prière doit nous permettre de recadrer nos besoins matériels dans un moule spirituel. 'Je ne laisserai pas mes difficultés financières m'obséder, m'emmêler les pédales, je souhaite me rapprocher de Toi, mes soucis m'empêchent de m'épanouir, comble mon manque !'

Reprenons dans ce contexte le concept déjà développé que « Hashem désire les Tefilot des Tsadikim » : si Hashem tarde à les exaucer c'est pour qu'ils purifient totalement leurs intentions, qu'elles soient à 100% Leshem Shamayim, pour l'honneur divin.

1. Choul'han Aroukh ch. 32 par. 39

תפילין בין של ראש בין של יד הלכה למשה מסיני שיהיו מרובעות בתפרן ובאלכסון דהיינו שיהיו ריבוען מכוון ארכו כרחבו וצריך לרבע מקום מושבן וגם הבתים [...] עשאם מרובעות ואחר זמן נתקלקל ריבוען יש מי שאומר שצריך לרבען

*Une autre Halakha depuis Moshé Rabeinou : les Tefilin de la tête et de la main doivent être **le plus rigoureusement carrés** aussi bien le cube que le socle (bien évidemment, autant que la capacité humaine permet de le réaliser en simple atelier !) [...] S'il les a faits carrés, mais qu'à la longue ils se sont déformés, certains disent qu'il faut les réparer.*

2. Il est bon de toujours couvrir le Tefilin de la main par la manche de son habit. Par contre, celui de la tête doit rester dévoilé (à l'exception des 'Mékoubalim' et certaines communautés qui ont la coutume de les couvrir).

3. A force de descendre la manche de la chemise de la main, il arrive fréquemment que les coins des cubes s'arrondissent. Pour éviter cette usure, il est conseillé de rajouter par-dessus un autre cube en plastique, vendu en général avec les écrins des Tefilin. Il vaut mieux le rajouter après avoir prononcé la Berakha.

4. Des Tefilin trop usés doivent être montrés à un Rav pour qu'il détermine s'ils doivent être réparés, selon la gravité. **Dans tous les cas**, vérifiez que l'usure n'ait pas décoloré le boîtier !

5. Si les fils cousus sur le socle des Tefilin se sont craqués, selon le cas, les Tefilin peuvent être invalides. A partir de 2 coutures ouvertes, il faut les montrer à un Rav.

6. Les lois concernant la fabrication des Tefilin étant complexes, n'achetez de Tefilin que de personnes 'Yerei Shamaim', qui ont la crainte du ciel, aussi bien le Sofer qui écrit les parchemins, que celui qui fabrique les boîtiers.

Pour le mérite de tout le peuple d'Israël

Nous vous proposons aujourd'hui une petite rétrospective de tous les aspects de la Tefila évoqués.

Faire une Tefila ne consiste pas à demander à Hashem qu'il exauce nos souhaits. La Guemara, dans Taanit 2a définit la Tefila comme étant la עבודה שבלב le service divin accompli par le cœur. Ce service consiste à réaliser que tout vient d'Hashem, aussi bien la difficulté dans laquelle nous nous trouvons, que sa solution. S'Il décide de nous en sortir, rien ne peut L'empêcher d'agir ou même Le limiter. Nous Lui demandons de ce fait de nous venir en aide.

La Tefila permet de renforcer notre Bita'hon, notre confiance en Lui, de nous protéger du violent tourbillon qu'est le monde actif, qui tente de nous convaincre qu'avec plus de labeur nous produirons plus.

La Tefila nous permet aussi de recadrer nos besoins dans l'accomplissement de la Torah et des Mitsvot. Nos besoins sont certes matériels, mais sont nécessaires pour nous élever, avoir une tranquillité d'esprit pour étudier la Torah, avoir les moyens de réaliser les Mitsvot le plus somptueusement. En implorant Son aide, nous raffinons nos intentions, nous canalisons nos besoins vers leur vrai aboutissement : Le servir pleinement.

Quant aux obstacles qui nous empêchent de prier avec concentration, nous avons déjà évoqué l'un d'entre eux : le manque de conviction en l'utilité de notre Tefila, et l'avons levé : non seulement la prière sert, mais en plus Hashem l'attend a priori pour nous envoyer notre dû.

Nous aborderons dans les prochains jours d'autres raisons qui nuisent à la concentration de notre Tefila.

1. Choul'han Aroukh ch. 25 par. 5

ויניח של יד תחלה ויברך להניח תפילין ואחר כך יניח של ראש ולא יברך
כי אם ברכה אחת לשתייהם. [הגה] ויש אומרים לברך על של ראש על
מצות תפילין אפילו לא הפסיק בינתיים

On mettra d'abord le Tefilin de la main en récitant la Berakha 'Léania'h Tefilin', et on **enfilera immédiatement** celui de la tête, sans dire de Bérakha.

Rama : D'autres pensent que sur celui de la tête aussi il faut dire une Berakha, 'Al Mitsvat Tefilin', même s'il n'y a pas eu d'interruption.

Les séfarades suivent le premier avis et les ashkénazes le second, et rajoutent, après avoir fini de fixer le Tefilin de la tête, 'Baroukh Shem Kevod Malkhoutho etc.'

2. En règle générale, toutes les Berakhot sur les Mitsvot **précèdent** la Mitsva ; pour les Tefilin aussi, on récitera la Berakha **avant** de serrer la lanière.

3. Selon le Choul'han Aroukh, on s'empressera de mettre le Tefilin de la tête avant même d'enrouler la lanière sur l'avant-bras, afin de limiter l'interruption entre la Berakha et la pose des deux Tefilin. Cependant, la coutume est de procéder comme le Ari zal, qui achevait d'abord les 7 tours sur l'avant-bras et seulement après fixait le Tefilin de la tête, puis finissait les tours autour du majeur.

4. Selon le rite séfaraide et 'hassidique, il faut poser le Tefilin du bras et dire la Berakha **assis**, et celui de la tête debout, conformément au Zohar. Par contre, les ashkénazes posent les deux Tefilin debout.

5. Pour les retirer, on suivra le même ordre, à l'envers : on ouvrira les tours du majeur, retirera le Tefilin de la tête debout, puis celui du bras assis.

6. On fera attention à ce que les lanières qui descendent du Tefilin de la tête ne se retournent jamais, c.-à-d. que la face teinte en noir soit toujours vers l'extérieur. Il est conseillé de les fixer en les glissant sous la ceinture.

הָבָה נִתְחַכְמָה, לוֹ : פֶּן יִרְבֶּה, וְהָיָה כִּי תִקְרָאנָה מִלְחָמָה וְנוֹסֶף גַּם הוּא
עַל-שְׂנָאֵינוּ שְׁמוֹת א', י”

Les Bnei Israël se multiplient en Egypte. Pharaon se consulte avec ses conseillers pour trouver comment dominer ce peuple afin qu'il ne réalise pas un putsch contre lui. Et la terrible sentence est décrétée : l'esclavage pour le peuple, et les nourrissons masculins jetés au Nil.

La Guemara dans Sota (11a) raconte que Pharaon avait 3 conseillers : Bil'am, Iyov (Job) et Yitro. Bilam proposa l'idée, sa punition sera de se faire tuer. Yitro s'y opposa et dû s'enfuir, sa récompense sera d'intégrer le peuple d'Israël et d'avoir des descendants qui siègeront au Sanhédrin. Quant à Iyov, il se tut, et devra endurer de terribles souffrances, en châtement.

Remarquons que la punition d'Iyov ne semble pas justifiée : Pharaon cherchait à nuire aux Bnei Israël, il ne pouvait donc tolérer d'opposition à son projet -comme le montre le cas de Yitro. Iyov préféra sans doute de ce fait ne pas se prononcer, alors pourquoi fut-il si sévèrement puni ?

Le Hafets Haïm donne une réponse très simple : quand on a mal, on crie ! Si Iyov prenait à cœur la souffrance des Bnei Israël, il n'aurait pas pu se taire. Et c'est ce qu'Hashem lui reprocha, en lui envoyant des souffrances physiques terribles, afin qu'il crie, qu'il hurle, même si les cris, là non plus ne servent à rien !

Un décret fut un jour pris contre les Yeshivot de Pologne. Le Hafets Haïm envoya une délégation de rabbins et de représentants communautaires chez le gouverneur pour tenter de l'infléchir. Ils revinrent bredouilles chez le Tsadik, affirmant avoir eu l'impression de parler à un mur. Ce dernier leur reprocha malgré tout leur manque de persuasion : « Si cela vous tenait réellement à cœur, il fallait vous évanouir devant leur indifférence ! »

Il décida, malgré son âge avancé, de se rendre lui-même chez le gouverneur auquel il ouvrit son cœur et présenta sa requête, qui fut acceptée.

1. Choul'han Aroukh ch. 25 par. 9

אסור להפסיק בדיבור בין תפלה של יד לתפלה של ראש ואם הפסיק מברך על של ראש על מצות תפילין. [הגה] ולדידן דנוהגין לברך שתי ברכות אף אם לא הפסיק צריך לחזור ולברך על של ראש להניח גם על מצות

Il est formellement interdit de s'interrompre entre la pose des deux Tefilin. Si on s'est interrompu, on devra dire sur le Tefilin de la tête la Berakha 'Al Mitsvat Tefilin'. Et pour les ashkénazes, on récitera dessus 2 Berakhot, 'Léania'h Tefilin' et 'Al Mitsvat Tefilin'.

2. Si on s'est interrompu par des paroles concernant les Tefilin, on ne redira aucune Berakha.

3. Les 2 Tefilin, de la main et de la tête, sont 2 Mitsvot distinctes.

Même s'il n'en a qu'un à mettre, il le posera avec Berakha. (S'il n'a que celui de la tête, il dira 'Al Mitsvat Tefilin' même pour les séfarades.)

4. Néanmoins, le verset laisse entendre qu'il y a un rapport entre les deux, 'et il sera pour toi en symbole sur ton bras et en mémorial entre tes yeux etc.'. On en déduit qu'il faut veiller à mettre les deux consécutivement. Une interruption entre les deux est une faute grave.

5. Même si on met les Tefilin sans Berakha, par ex. si on les a enlevés avec intention de les remettre immédiatement, ou celui qui met les Tefilin de Rabenou Tam, ne s'interrompra pas entre les deux Tefilin.

6. Si après avoir posé le Tefilin du bras, on est amené à répondre au Kadish ou à la Kédoucha, on ne prononcera rien, mais on pensera à s'acquitter des phrases à répondre par le Chalia'h Tsibur (l'officiant).

Si on a malgré tout répondu, on devra faire la Berakha de 'Al Mitsvat Tefilin' sur celui de la tête.

7. Si après avoir prononcé la Berakha et commencé à serrer la lanière du bras, se prépare dans la synagogue un Kadish ou une Kédoucha, on se dépêchera de poser le Tefilin de la tête avant d'enrouler les 7 tours du bras, afin de pouvoir répondre avec le public.

וַיִּרְא מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר, אֶבְרָתָן נֹדֵעַ הַדְּבָר שְׁמוֹת בִּי, יִד

Moshé Rabeinou devenu adolescent dans le palais royal de Pharaon, décide d'aller soutenir ses frères esclaves. Il remarque un Egyptien qui frappe injustement un juif, le tue et l'enterre sur place. Le lendemain, il rencontre un juif qui s'apprête à en frapper un autre et le réprimande. Celui-ci lui rétorque (Chemot 2:14) « Qui t'a fait notre seigneur et notre juge? Voudrais-tu me tuer, comme tu as tué l'Égyptien ? » Moshé prit peur d'avoir été dénoncé et se dit : « Ainsi, la chose est connue ».

Le Midrash donne une autre explication à l'exclamation de Moshé. Il dit en réalité « Ah ! Maintenant j'ai compris ! », maintenant j'ai la réponse à ma question de savoir pourquoi le peuple juif souffre tellement, bien plus que les autres peuples ! Il remarqua en effet ce jour-là combien est malheureusement ancrée chez nombre d'entre nous la tentation du Lashon Hara, la médisance sous toutes ses formes, et en particulier de la délation : un juif était capable de dénoncer son frère aux goyim !

Le Shemirat Halashon rapporte au nom du Zohar, qu'en fait la délation n'est pas la cause du châtement des Bnei Israël, mais un catalyseur. Hashem est patient et miséricordieux alors qu'ils accumulent toutes les autres fautes, mais s'il y a des délateurs dans le peuple, ils poussent l'ange accusateur à accélérer les punitions.

La délation entre juifs n'est pas moins grave. Les Mekoubalim rapportent que la punition de celui qui dénonce un de ses frères à un système judiciaire non conforme à la Torah (ex : Bagats, la Cour suprême) sera d'être réincarné en un chien qui aboie.

Un jour, le Gaon de Vilna voyageait en charrette. Les chevaux s'écartèrent du chemin pour aller brouter des salades plantées sur le bas-côté. Un paysan goy en colère survint alors, le bâton levé, prêt à frapper le rav. Dans un premier temps, le Gaon s'apprêta à rétorquer qu'il n'était pas le cocher, mais il préféra se taire et encaisser les coups. Il expliqua par la suite qu'il avait adopté cette attitude car avouer son innocence au goy aurait implicitement dénoncé le cocher juif, et il aurait par là transgressé l'interdit de délation.

1. Choul'han Aroukh ch. 25 par. 5

יכוין בהנחתם שצונו הקב"ה להניח ארבע פרשיות אלו שיש בהם יחוד שמו ויציאת מצרים על הזרוע כנגד הלב ועל הראש כנגד המוח, כדי שנוכח נסים ונפלאות שעשה עמנו שהם מורים על יחודו ואשר לו הכח והממשלה בעליונים ובתחתונים לעשות בהם כרצונו. וישעבד להקב"ה הנשמה שהיא במוח וגם הלב שהוא עיקר התאוות והמחשבות, ובוזה יזכור הבורא וימעיט הנאותיו.

Au moment de mettre les Tefilin, on pensera aux 4 paragraphes qu'ils renferment et qui évoquent l'unicité du nom d'Hachem et la sortie d'Egypte, que l'on pose face au cœur et au cerveau. On se souviendra ainsi des miracles qu'Il nous a faits, qui attestent de Son unicité et de Son pouvoir infini d'agir à Sa guise dans les cieux et sur terre. On Lui asservira l'âme qui se trouve dans le cerveau, et le cœur qui est le centre des désirs et des pensées, et en cela on se rappellera du Créateur et on réduira ses plaisirs.

2. Lorsque les Tefilin sont portés, il est formellement interdit de parler de sujets futiles ou même d'y penser (inutile de préciser qu'il ne faut surtout pas avoir des pensées obscènes). Il est aussi interdit de flatuler.

3. Il faut tâter régulièrement les Tefilin afin de ne pas oublier qu'on les porte. On vérifiera à cette occasion qu'ils sont restés à leur place.

4. Si on enlève et remet les Tefilin plusieurs fois par jour, et qu'on a distrait son esprit entre temps, on devra à nouveau réciter la Berakha à chaque fois. Par contre, si on les retire à condition de les remettre immédiatement, la coutume veut que l'on ne refasse pas la Berakha.

5. Qu'en est-il si l'on va aux toilettes mais avec l'intention de les remettre immédiatement après ? Etant donné qu'il est interdit d'y entrer avec les Tefilin, on considère cette pose comme une véritable interruption, et on récitera à nouveau la Berakha.

Une des conditions pour réussir à se concentrer en priant est de s'extraire de son train de vie quotidien, mettre de côté ses préoccupations, écrit le Rosh. Comment un homme plongé dans ses activités, devant prendre des décisions parfois vitales, réussit-il à libérer son cœur et son cerveau ?

Nous sommes à présent assez initiés pour deviner la solution : si nous renforçons la conviction que tout vient de Hashem, les épreuves comme les solutions, comment est-il concevable de ne pas se concentrer !! En réalité, notre arrogance en est la cause : nous croyons avoir les capacités de résoudre nos problèmes **par nous-même**, alors que nos réussites dépendent de Lui, et que le moment était justement propice pour L'implorer.

Illustrons cela par une parabole : un homme simplet connut un jour un « homme-miracle » et trouva grâce à ses yeux. Tel un génie des contes persans, il apportait solution à tous les problèmes : soucis financiers, il lui amenait des sommes considérables. Maladies compliquées, il lui amenait les meilleurs médecins. Envoyé en prison, il l'en faisait sortir en quelques heures. Le problème de ce simplet, c'est de s'être toujours extasié de ses bienfaits, sans jamais avoir réfléchi par quels moyens il résolvait les problèmes les plus complexes.

Et voilà qu'un jour, le simplet se fait arrêter pour crime de lèse-majesté. Le roi, plein de miséricorde, vient lui rendre visite. Peut-être se jettera-t-il à ses pieds, implorant son pardon par toutes les larmes de son corps ? En s'approchant de la cellule, le roi l'entend raconter à son codétenu qu'il n'a aucun remord et ne craint aucun châtement, l'homme-miracle fera sûrement surface d'ici peu. Pris de colère, le roi le condamne à mort.

Il s'avéra que cet homme-miracle n'était autre que le conseiller du roi, qui l'amadouait toujours pour qu'il allège les sentences !

L'homme-miracle symbolise tous les moyens que nous avons à disposition pour résoudre nos problèmes : ils ne sont à même de dénouer les situations que si Celui qui tire les ficelles leur en donne la faculté. Sot serait celui qui placerait ses espoirs en eux, plutôt que de s'adresser directement au Grand Manipulateur !

1. A l'époque de la Guemara, les hommes mettaient les Tefilin toute la journée, autant qu'on le fait avec le Tsitsit. Mais les conditions de pureté des pensées et d'hygiène corporelle étant tellement strictes, s'est instaurée la coutume de ne les mettre que le matin, pour la prière.
2. Certains ont l'habitude de les garder plus longtemps et d'étudier la Torah avec ; c'est très louable, mais à la condition de ne pas manquer au respect qui leur est dû. A l'inverse, celui qui sent qu'il ne peut pas respecter leur sainteté et se hâte de les retirer, et lui aussi très louable.
3. Jusqu'à quelle partie de la prière est-il souhaitable de les garder ?
 - le Choul'han Aroukh fixe jusqu'après avoir dit *Baroukh kevod Hashem*, dans le texte de *Ouva Létsion*.
 - d'autres ajoutent le *Kadish* qui suit *Ouva Létsion*.
 - d'autres ajoutent le second *Kadish*.
 - Selon le Ari zal, jusqu'à la fin du premier paragraphe de *Aleinou Léchabéa'h*.
4. A Rosh 'Hodesh (le premier du mois), il faut retirer les Tefilin avant de faire le *Moussaf*; on les ôtera après que l'officiant ait fini le *Kadish* d'avant *Moussaf*.
5. On veillera à ne pas ôter les Tefilin quand un Séfer Torah est sorti, jusqu'à ce qu'il soit rangé dans son arche, comme le verset dans Mikha (II,13) y fait allusion : '*et leur roi passait devant eux, Hashem était au dessus de leur tête*', d'autant plus qu'il ne faut pas se découvrir la tête devant la Torah.
6. Dans tous les cas, on fera attention à ne pas retirer les Tefilin ou les plier pendant que l'on récite le *Kadish* (jusqu'à avoir répondu Amen à la phrase *Lééla Min Kol Birekhata* etc.), car il faut y répondre avec concentration.

Mazal Tov à Michael Haïk pour son anniversaire !

Un autre obstacle qui nuit à la concentration pendant la Téfila : **l'empressement**.

Dans la Parasha de Vayetsé, Yaacov fait un rêve : Hashem se dévoile et lui promet de le protéger de Lavan. A son réveil, Yaacov s'exclame : "Assurément, Hashem est présent en ce lieu et moi je l'ignorais". Puis, saisi de crainte, il ajoute : "Que ce lieu est redoutable! Ceci n'est autre que la maison d'Hashem et c'est ici la porte du ciel". L'aube arrivée, il érige une pierre en monument, sacre cet endroit en lieu de prières et de sacrifices (il deviendra plus tard le lieu du Temple). Il prie Hashem, et prononce des vœux.

Remarquons qu'à son réveil, il n'est pas immédiatement pris de crainte, mais commence par se répéter les visions grandioses, et seulement après, s'éveille son émotion.

Il a dû recourir à cette remémoration, non pas parce qu'il avait oublié son rêve, mais plutôt parce qu'**il ne le vivait plus**. Il était présent dans sa tête, mais n'était plus actif dans son cœur. Pour raviver l'émotion du cœur, il faut laisser le temps à la connexion Cerveau-Cœur-Bouche de s'établir !

De même pour la Tefila, il est possible qu'un homme ait analysé le sujet sous tous ses aspects, si au grand moment de passer à l'acte, il ne met pas d'emblée un frein à sa bouche, aucune de ses connaissances ne l'aidera à prier avec recueillement : sa conscience s'endormira, son cœur ira se promener aux quatre coins du monde, attendant patiemment que la bouche finisse sa gymnastique journalière !

Donc, première règle à appliquer : ne pas laisser la bouche « tirer plus vite que son ombre », c'est-à-dire parler plus vite que son cœur. Le Yessod Veshoresch Haavoda (rav Alexandre Ziskind de Grodna, 5500) donnait comme conseil à tous ses disciples : ne jamais laisser s'échapper de sa bouche plus de trois mots d'affilée sans marquer une pause.

Lorsque plusieurs Mitsvot se présentent à nous, il existe plusieurs règles de priorité spécifiant l'ordre de réalisation. Détaillons celles qui interviennent dans la pose du Talit et des Tefilin :

1. תדיר ושאינו תדיר, תדיר קודם

Une Mitsva plus fréquente a priorité sur une autre, moins fréquente. Par exemple, à Hanoucca, nous avons appris que, selon le cas, on priera Arvit avant l'allumage des bougies.

2. מעלין בקודש ואין מורידין

Si une des 2 Mitsvot est plus importante que l'autre (le niveau étant fixé selon certains critères bien définis par nos maîtres), on accomplira en premier la Mitsva la moins importante. En l'occurrence, les Tefilin sont d'un niveau supérieur au Talit, car ils comportent des parchemins où sont écrits le nom d'Hashem.

Cette règle s'applique aussi aux objets utilisés pour réaliser les Mitsvot : un objet employé pour une Mitsva d'un haut niveau, ne pourra être utilisé pour une Mitsva de niveau moindre. Par ex., les Tefilin de la tête sont plus saints que ceux du bras du fait qu'ils comportent 2 lettres du nom שדי - le ש sur le boîtier et le ד formé par le nœud - tandis que le Tefilin du bras ne contient que le י créé par le nœud de la lanière. De ce fait, on pourra récupérer une lanière du Tefilin du bras pour l'utiliser pour celui de la tête, mais pas l'inverse.

3. אין מעבירין על המצוות

Lorsqu'une Mitsva se présente à nous, il faut la réaliser immédiatement. Il ne faut en aucun cas la reporter ultérieurement. Certains vont même jusqu'à dire qu'un homme doit faire la Birkat Halévana dès qu'il a vu la lune, même s'il est seul, plutôt que d'attendre d'être en minyan, avec 9 autres hommes (cet avis ne fait toutefois pas force de loi). **Cette règle prévaut sur les deux précédentes.**

Hier, nous mettons en évidence la nécessité de laisser la connexion Cerveau-Cœur-Bouche s'installer, tout d'abord en freinant la parole. La deuxième phase, c'est **l'émerveillement**. Souvenons-nous de la réaction de Yaacov à son réveil : il attise son émotion en confrontant l'extrême sainteté du lieu, et son 'arrogance' d'y avoir dormi. C'est en parlant à son cœur avec exaltation que son cœur s'est enflammé, au point d'implorer Hashem avec sincérité.

La langue du cœur, ce sont les sentiments, les impressions, les craintes et la confiance, la tristesse et la joie. Le travail du cerveau, c'est de le stimuler à réagir dans de nouvelles scènes de la vie en les assimilant à des sensations déjà acquises.

Par ex. si on veut s'éduquer au Bita'hon (confiance en Hashem), on s'imaginera la sensation que vit un homme pourchassé, sur le point d'être capturé, n'ayant nulle part où s'enfuir, et d'un coup se fait hélitreuilier, et s'envole très haut laissant ses chasseurs de prime se mordre les doigts. Une fois l'émotion stimulée, on réalisera qu'avoir confiance en Hashem, c'est saisir la corde qui descend de l'hélicoptère piloté par Ses soins.

Idem pour la Tefila, avant de prononcer une quelconque Berakha, il faut **réaliser** notre manque ainsi que notre dépendance en Hashem. Plus on prendra le temps de réfléchir à ce rapport, à **l'imager** autant que notre cœur en a besoin, plus les mots sortiront avec sincérité.

Le rav Desler zatsal explique que c'est une des raisons pour lesquelles la première requête de la 'Amida commence par 'Oumelamed **Léénosh** Bina' : pour tous les bienfaits dont jouit l'homme (richesse, santé etc.), une petite angoisse au fond du cœur ne cesse d'imaginer que Has Veshalom tout peut basculer. Sauf pour l'intelligence : lui étant intrinsèque, l'homme se laisse bercer par l'illusion qu'il ne pourra la perdre. Nos maîtres ont donc institué d'entamer les requêtes par l'intelligence, en qualifiant l'homme de 'Enosh', qui peut aussi être lu 'Anoush', fatal/perdu : sans Son accord, même cette vertu nous abandonnerait !

1. Dès la Tefila du matin, 3 Mitsvot se présentent à nous : s'envelopper du Talit, mettre le Téfiling de la main et celui de la tête. On doit les réaliser dans l'ordre précité, conformément aux règles édictées hier : on commence par le Talit, porté plus fréquemment que les Tefiling, car utilisé également le Shabbat. De plus, son niveau de Kedousha (sainteté) est inférieur à celui des Tefiling, composés eux de parchemins saints. Puis on pose le Téfiling de la main avant celui de la tête, car son niveau de Kedousha est inférieur ; mais aussi pour une deuxième raison : car la Torah elle-même a fixé cet ordre.
2. Que se passe-t-il si en ouvrant sa pochette de Talit et Téfiling, il tombe d'abord sur les Tefiling, son Talit étant positionné plus au fond ? La troisième règle d'hier astreint à poser les Tefiling avant le Talit !
3. De ce fait, dans la grande pochette où l'on range son Talit et ses Tefiling, il faut faire attention de placer l'étui du Talit plus près de l'ouverture que celui des Tefiling.
4. De même, à l'intérieur de la pochette des Tefiling, il faut veiller à ce que le Téfiling de la main soit le plus proche de l'ouverture, afin de le trouver avant celui de la tête.
5. Cependant, pour les Tefiling, même s'il a sorti celui de la tête avant celui du bras, il ne le mettra pas d'emblée. Cette Halakha est une exception à la règle, du fait que la Torah a établi l'ordre de la pose des Tefiling.
6. Selon les Mékoubalim, la Mitsva du Talit précède celle des Tefiling dans tous les cas, même s'il a saisi ou sorti la pochette des Tefiling d'abord. Cependant, le Choul'han Aroukh est formel : **mettre les Tefiling d'abord, et le Talit ensuite**. Le Ben Ish Haï a proposé un terrain d'entente entre les deux avis : laisser les Tefiling dehors, sans pour autant sortir le Talit, et vaquer à d'autres occupations comme par ex. lire les Korbanot, et revenir quelques minutes après sur la pose des Talit et Tefiling et les mettre dans le bon ordre. Cependant, le rav O. Yossef chlita déconseille de s'appuyer sur ce compromis.

Midrash Chemot Rabba (21:4): « Rabbi Yehouda Bar Shalom dit au nom de rabbi Eliezer, l'homme est partial : si un pauvre s'adresse à lui, il ne tend même pas l'oreille, alors que les paroles du riche sont bues avidement. Par contre Hashem écoute les prières de tous, sans préjugés : des femmes comme des esclaves, des riches comme des pauvres. Sache que les Téhilim placent les prières de Moshé (Tefila LéMoshé) et celles du misérable (Tefila LéAni) au même niveau. D'ailleurs, quand les Bnei Israël se retrouvèrent face à la mer, n'ayant nulle part où fuir et implorèrent Hashem, Moshé aussi se mit à prier individuellement, mais Hashem le reprit : Moshé pourquoi pries tu ? Les Bnei Israël l'ont déjà fait ! »

Précisons que le riche et le pauvre évoqués par le Midrash ne sont pas d'un ordre matériel mais spirituel : le riche c'est le Tsadik qui accumule les mérites, et le pauvre celui qui faillit à son devoir. Et le Midrash nous dévoile une pierre précieuse : si la Tefila du simple sort du plus profond de son cœur, elle est reçue par Hashem au même titre que celle de Moshé Rabeinou en personne !

Combien d'efforts, de temps et d'argent, serions nous prêts à investir pour recevoir la Berakha d'un grand Tsadik ? Selon ce Midrash, implorer l'aide d'Hashem sincèrement est aussi utile que si le Tsadik priait pour nous de toutes ses forces !

On raconte que dans un petit hameau, un enfant vint un jour trouver le Rav, aussi médecin à ses heures, le suppliant de venir au chevet de son père mourant. Le docteur lui demanda de patienter, il devait au préalable se changer. Affolé par son indifférence, l'enfant repartit chez lui en courant, et dit à sa mère qu'il n'y avait rien à espérer de ce médecin inconscient. En pleurs, ils se mirent alors tous à prier Hashem, et le père guérit. Interrogé plus tard sur son attitude, le rav-docteur révéla que le cas décrit par l'enfant semblait désespéré, et qu'il n'avait voulu lui laisser aucun espoir d'une aide humaine possible, pour le pousser à implorer Hashem de tout son cœur.

1. Chaque habit que l'on porte, doté de 4 coins ou plus, doit avoir 4 franges, appelées Tsitsit. L'habit lui-même, une fois les Tsitsit tressés, s'appelle le Talit ou Talit Katan.
2. Si on ne porte pas du tout d'habit à 4 coins, on n'a aucune obligation de porter le Talit. Toutefois, la Guemara raconte que mettre le Talit protège des épidémies. Il nous préserve aussi de fauter, comme il est dit : « Et vous les regarderez (...) et vous ne vous laisserez pas tenter par le mauvais penchant du cœur et de vos yeux ».
3. De ce fait, nous avons l'habitude de nous vêtir pendant la Tefila d'un châle de prière, appelé Talit Gadol, et aussi d'avoir constamment sous ses habits un Talit Katan.
4. Sur quels habits devons-nous accrocher les Tsitsit ? C'est obligatoire sur les habits en laine ou en lin d'après la Torah, mais seulement Midéranane (d'après les Hakhamim) pour les vêtements d'autres matières, selon le Choul'han Aroukh. D'après le Rama, les Tsitsit sont obligatoires d'après la Torah sur les habits de toutes matières. De ce fait, les séfarades, qui suivent le Choul'han Aroukh, s'efforcent de mettre un Talit Katan en laine sous leurs habits, afin d'accomplir la Mitsva le mieux possible. Toutefois, celui qui supporte difficilement la laine, accomplit quand même une Mitsva en portant un Tsitsit en coton.
5. Il est important de préciser que n'importe quel habit à 4 coins doit avoir des Tsitsit, si sa vocation est de vêtir le corps. Par ex., les redingotes que les grands rabbanim portent, qui ont les coins carrés devant et une grande fente à l'arrière, doivent avoir des Tsitsit. Afin d'éviter d'avoir à les accrocher, les tailleurs arrondissent un des pants de la fente, de façon à ce que l'habit n'ait plus que 3 coins.
6. A partir de quelle taille de fente nous considérons les pants comme des coins ? Dès que le pant est majoritairement ouvert dans la longueur et que les coins sont carrés, on considère qu'il y a 2 coins.

Baba Metsia [59a] : « Depuis la destruction du Beit Hamikdash, les portes de la Tefila ont été verrouillées etc., cependant les portes des larmes n'ont pas été fermées, comme il est dit (*Téhilim* 39:13) : Ecoute ma prière, Hashem, prête l'oreille à mes cris, ne reste pas silencieux devant mes larmes ».

La destruction du Beit Hamikdash marque l'effondrement du niveau spirituel du monde. Il est devenu très difficile de se rapprocher d'Hashem. Les prophètes n'existent plus, car la « lumière spirituelle », c'est-à-dire la capacité de l'homme à comprendre les comportements d'Hashem, s'est presque éteinte, pour laisser le matériel prendre une place très importante, trop importante : l'accessoire est devenu finalité. Ce renforcement du matériel, c'est le virus destructeur de toute spiritualité. Etre attiré par les futilités du monde et en même temps souhaiter s'élever en spiritualité, est aussi dérisoire que de boire du vin tout en déployant d'énormes efforts pour se concentrer dans ses études, ou en conduisant.

La Guemara dans Shabbat (31b) dit, à propos des Recha'im (impies), qu'ils « savent pertinemment qu'une fin fatale les guette, mais qu'une grosse couche de graisse entoure leurs reins, les empêchant de faire Techouva (de se repentir) ».

Le rav Desler zatsal (*Mikhtav MéEliahou* Tome IV. P.262) explique que lorsque la Guemara parlait « des portes de la prière verrouillées », elle évoquait ces difficultés à s'élever. Cependant, il existe un antidote : les larmes. Un homme pleure lorsqu'il ne domine plus sa situation, lorsqu'il reconnaît son incapacité à se sortir de ses difficultés qui semblent s'accroître. Prier Hashem en pleurant, cela signifie avoir conscience de ne pouvoir résoudre aucun de ses problèmes, réaliser que sans Son aide tout semble s'effondrer, et donc s'en remettre au Grand Générateur du monde.

1. Avant de s'envelopper du Talit Gadol, on récite la Berakha de « Lehit'atef Betsitsit », le Talit étant replié comme un accordéon, les deux Tsitsit (franges) de droite d'un côté, et ceux de gauche de l'autre. Puis on s'entoure uniquement la tête, laissant pendre deux Tsitsit de chaque côté. On saisit ensuite les deux Tsitsit de droite, que l'on envoie au-dessus de l'épaule gauche, et on fait suivre après ceux de gauche au même endroit. Ce procédé s'appelle la Atifat HaYishméelim, car on s'enveloppe comme des Ismaélites. Après avoir patienté quelques instants, on descend le Talit sur le corps, laissant deux Tsitsit devant et deux derrière, afin d'être entourés des 4 Tsitsit aux 4 coins.
2. Certains ont l'habitude, lors de la Atifat HaYishméelim de saisir le haut des épaules **en même temps que l'on s'enveloppe la tête**. Cependant le Ari zal avait l'habitude de ne saisir que la tête, une coutume conservée par les séfarades.
3. Il est important de veiller à ce que le visage soit découvert, **au moins** des yeux jusqu'à la moustache. Beaucoup d'ashkénazes ont pour habitude de se couvrir le front jusque sous les yeux, et dans ce cas, laissent tout le bas du visage découvert.
4. Il faut aussi veiller à ce que les Tsitsit ne traînent pas par terre lorsqu'on marche. Certains calent de ce fait les Tsitsit de l'arrière dans la ceinture.
5. Lorsqu'on ôte le Talit, c'est un bon usage de le retirer avec sa main faible (un droitier avec sa gauche etc.) en signe de difficulté à se séparer de cette Mitsva si chère.

Dans la Paracha de Chemot, Moshé ordonne à Pharaon, de libérer les Bnei Israël. Celui-ci le prend en dérision et durcit l'esclavage des Bnei Israël, afin de les monter contre Moshé et de les dissuader de toute tentative de soulèvement. La quantité de travail à fournir devient irréalisable, les Bnei Israël vont même jusqu'à imbriquer les nouveaux-nés dans les pyramides. Des responsables juifs, qui se faisaient quotidiennement battre pour le retard de production, rencontrent Moshé et l'accablent de leurs maux. Profondément peiné, espérant que la délivrance allait se déclencher immédiatement, Moshé repart dans le désert, là où Hashem s'était dévoilé, et se lamente : « Pourquoi m'as-Tu envoyé pour accentuer les souffrances du peuple ? »

Notre Paracha débute avec la réponse d'Hashem qui, selon le Midrash, lui reproche d'avoir douté de la justesse de Son attitude : « J'ai promis la terre d'Israël aux Patriarches, et pourtant, Avraham dut acheter un lopin de terre à prix exorbitant pour enterrer Sarah; Itzhak fut contraint de s'exiler car les Philistins ne le laissèrent pas exploiter ses propres puits; Yaacov aussi, en arrivant de Haran, dut acheter un terrain à la tribu des Hivi pour y habiter. Malgré tout, aucun d'entre eux ne remit ma promesse en question ! » Le Midrash ajoute qu'en punition, Hashem légua la direction du peuple à Yehoshoua, lors de la conquête d'Israël.

Mais finalement, pourquoi fallait-il amplifier les souffrances des Bnei Israël ? Le Kli Yakar explique qu'Hashem avait décrété initialement 400 ans d'exil. Il décida cependant d'écourter cette durée, à 210 ans, calculant les 400 ans depuis la naissance d'Itzhak, et concentra toutes les souffrances des 190 années restantes en moins d'un an.

Plusieurs Midrashim mettent en évidence l'analogie entre la fin de l'exil d'Egypte et le nôtre : de la même façon que plusieurs mois ont séparé la 1ère rencontre entre Moshé et Pharaon de la 2nde, notre exil aussi ne s'achèvera pas du jour au lendemain. Semblable à un accouchement, la rédemption sera précédée de vagues de contractions. Gardons patience en nous souvenant de la promesse d'Hashem (*Isaïe* 66) : « Pourrais-Je amener la crise de l'enfantement, sans la délivrance ! »

1. Sur le Talit Katan, porté sous les habits, il faut aussi faire la Berakha.
Cependant, lorsqu'on le met le matin, on a l'habitude de ne pas réciter de bénédiction étant donné qu'on s'enveloppera peu de temps après du Talit Gadol avec Berakha.
2. De ce fait, celui qui ne va pas prier immédiatement après s'être habillé (pour des raisons valables, car il est interdit de vaquer à une quelconque occupation avant la Tefila !) devra faire la Berakha sur le Talit Katan.
3. De même, celui qui change de Talit Katan ou encore l'a retiré assez longtemps pour en avoir totalement distrait ses pensées, devra faire la Berakha en le remettant.
4. Quelle Berakha faire sur le Talit Katan ? Les avis divergent : certains pensent qu'il faut dire « Al Mitsvat Tsitsit » et non « Léhit'atef » comme sur le Talit Gadol, étant donné qu'on ne s'enveloppe pas du Talit Katan. D'autres pensent qu'il faut malgré tout dire « Léhit'atef Betsitsit », car nos maîtres ont instauré une unique Berakha pour tous les cas de figure. Les ashkénazes suivent le premier avis, et les séfarades le second.
5. Le Ari zal faisait un compromis entre les deux avis : il disait la Berakha de « Léhit'atef Betsitsit », s'enveloppait du Talit Katan comme on le fait avec le Talit Gadol, patientait le temps de marcher 2 mètres, puis l'abaissait sur son corps.
6. On peut faire la Berakha au lever du jour, à partir du moment où l'on distingue entre la couleur azur et le blanc. Si on s'en est revêtu quand il faisait encore nuit, lorsqu'arrivera le moment dit, il faudra saisir les 4 Tsitsit, réciter la Berakha, puis arranger ses Tsitsit à leur place.

וַיִּשְׁלַח פְּרָעָה וְהִנֵּה לֹא מֵת מִמִּקְנֵה יִשְׂרָאֵל עַד אֶחָד וַיִּכְבַּד לֵב פְּרָעָה וְלֹא
שָׁלַח אֶת הָעַם שְׁמוֹת ט, ז,

Chemot (9:7) Pharaon fit vérifier, et de fait, pas un animal n'était mort du bétail des Israélites; et le cœur de Pharaon s'obstina et il ne renvoya point le peuple.

Après le sang, les grenouilles, la vermine et les bêtes féroces, Hashem frappe les troupeaux de peste. Cette plaie devait mettre en évidence la mainmise d'Hashem sur la Nature : Il l'utilise à Sa guise pour punir les mécréants. En effet, les bêtes des juifs et des Egyptiens brouaient dans les mêmes prés ; naturellement, elles auraient dû toutes mourir. Et pourtant, seul le bétail égyptien périt.

Remarquons cependant un contresens dans le verset cité : la Torah semble attribuer l'endurcissement du cœur de Pharaon au fait qu'aucun animal des Bnei Israël n'ait péri.

Le rav Shwadron zatsal répond à partir d'un Midrash, stipulant que si un juif était associé un tant soit peu avec un Egyptien, l'animal était épargné. Pharaon ne sachant pas la part des juifs dans le bétail égyptien, vit dans ces quelques bêtes une négation de la domination d'Hashem sur la nature. Mais dans ce cas, une nouvelle question se pose : la grande majorité des animaux était soit aux Egyptiens soit aux juifs, en quoi quelques bêtes faisant exception à la règle, remettraient totalement en cause la souveraineté d'Hashem ? Et de répondre : celui qui ne veut pas croire, fuit toujours les grandes réponses par des petites questions !

Le Hafets Haïm racontait que dans sa jeunesse, alors qu'il étudiait à Vilna, vivaient 2 grands Maskilim, qui développaient des thèses hérétiques quant à la vie après la mort. Ils s'étaient cependant promis que le premier qui quitterait ce monde, se dévoilerait à l'autre si toutefois il demeurait « en vie ». Et ainsi, le premier mourut. Quelques temps après, le second, dénommé Lebensohn, se promena près du cimetière et vit son ami, assis sur sa tombe, le visage très assombri ! Il n'en revint pas et s'évanouit sous le choc ! En reprenant conscience, pensez-vous qu'il fit Techouva ? Loin de là ! Il s'exclama : « C'est certain, c'était une hallucination ! D'ailleurs, mon ami était tellement impie qu'il n'aurait jamais pu sortir un instant de l'enfer ! »

1. Choul'han Aroukh ch. 11 par. 12

מנין חוטי הציצית בכל כתר ארבעה כפולים שהם שמונה. ואם הוסיף פסול.
Chaque Tsitsit (frange) est tressé à partir de 4 longs fils pliés en 2 pour former 8 fils. Rajouter d'autres fils, invalide la Mitsva.

2. Précisons quelques détails du tressage du Tsitsit afin de traiter

demain des lois des fils qui se déchirent. A l'époque où on savait reconnaître le poisson à partir duquel on fabriquait l'azur, le Tsitsit était composé de 2 fils blancs et 2 fils azurs. Depuis, cette tradition s'est perdue, et on remplace les 2 fils azurs par 2 blancs supplémentaires. On distingue donc 2 groupes de fils : 2 par lesquels on accomplit la Mitsva des fils blancs et 2 qui sont des fils 'de remplacement'.

3. On fait pénétrer les 4 fils en même temps dans le coin de l'habit, en disant « Leshem Mitsvat Tsitsit ». On les replie en deux, et on fait 2 nœuds superposés entre les 4 fils qui entrent dans le coin et les 4 qui en sortent. Puis on saisit un fil, que l'on a prévu plus long que les autres, et on l'enroule 7 fois autour des 7 autres fils, puis on refait un double nœud. On s'acquitte déjà de la Mitsva du Tsitsit avec cette unique tresse, toutefois on a la coutume de faire ainsi trois tressages supplémentaires, de 8, 11 et 13 tours de fil, que l'on sépare à chaque fois par un double nœud.

4. On a l'habitude de veiller à ce que les 4 fils entrant dans le trou, et les 4 sortants, ne se mêlent pas au niveau des nœuds. Ainsi, chaque fil d'un groupe a sa réplique dans le second groupe.

5. On distingue dans chaque frange deux parties : la partie tressée et la partie libre. La taille minimum du Tsitsit doit être de 27 cm. Il est bon de veiller à ce que la partie tressée occupe un tiers de la longueur du Tsitsit.

6. Depuis le trou du coin, jusqu'au premier nœud, si un seul fil se craque, le Tsitsit est invalide.

7. Il est formellement interdit de mettre un Talit invalide, même sans Berakha. Il vaut mieux prier sans Talit.

La Guemara dans Baba Metsia (85b) raconte : « Elyahou Hanavi dévoila à Rabbi (Rabbi Yehouda Hanassi) que si Rabbi Hiya et ses 2 enfants se réunissaient pour prier ensemble, ils amèneraient le Mashiah immédiatement. Rabbi ne tarda pas à les réunir : il instaura un jour de jeûne et les somma d'officier la Tefila. Lorsque Rabbi Hiya prononça « Mashiv Haroua'h » (qui fait souffler le vent) le vent se leva. Il dit « Morid Haguéchem », la pluie tomba. Il arriva à « Mehayeh Méitim » (qui fait revivre les morts), et la terre commença à trembler. Une voix s'éleva dans le ciel : « Qui a dévoilé ce grand secret sur la Terre ? Elyahou ! Qu'il vienne immédiatement ! ». Il se fit réprimander et reçut l'ordre d'aller distraire Rabbi Hiya en pleine Tefila ».

Plusieurs détails de cette histoire nécessiteraient une explication, cependant nous nous contenterons de mettre en exergue la force de la Tefila faite avec sincérité et conviction : en prononçant uniquement 2 mots, mais du fond du cœur, la Tefila de Rabbi Hiya et de ses enfants était capable de faire lever les vents, tomber la pluie et même déclencher la venue du Mashiah et la résurrection des morts.

Nous sommes certes bien loin des Tefilot des Tanaïm, prenons conscience tout de même que de simples mots peuvent avoir autant d'effet que de longues prières, si seulement ils sont dits avec sincérité et humilité.

C'est en réalité une Halakha explicite dans le Choul'han Aroukh (ch.1, par. 4) : « Il vaut mieux prononcer peu de supplications mais plus sincèrement que beaucoup mais machinalement ». (Et le Mishna Beroura de préciser qu'il en va de même pour tous les domaines de la Torah, il faut privilégier la qualité à la quantité).

Pour toute prière personnelle, pour la réussite de nos enfants, guérison, parnassa, zivoug, etc. le Choul'han Aroukh a tranché (ch.119) que l'on peut insérer des prières personnelles dans la Amida, dans la Berakha de Choméa Tefila, avant de dire Ki Ata Choméa etc. Il est bien plus recommandé de parler à Hashem avec quelques mots simples sortis du cœur, plutôt que de chercher toutes sortes de prières récitées en général sans aucune émotion !

1. Choul'han Aroukh ch. 12 par.1

אם נפסקו כל חוטי הכנף ונשתייר בהם כדי עניבת כל החוטים הפסוקים ביחד כשר. ואם לא נשאר כדי עניבה אפילו בחוט אחד שנפסק כולו, פסול. *Si tous les fils du Tsitsit (frange) se sont craqués, mais pas complètement : s'il en reste suffisamment pour faire un nœud coulant autour des autres fils rompus, le Tsitsit demeure casher. Si par contre, même un seul fil s'est complètement craqué le Tsitsit est invalide.*

2. Un fil complètement rompu, cela signifie **ses 2 bouts** craqués, chaque fil étant double. Le Tsitsit devient invalide, n'étant plus composé que de 3 fils.

Donc, si un fil sur 8 se déchire entièrement, le Tsitsit est encore casher, même a priori. Par contre, si 2 des 8 fils se sont entièrement craqués, s'il est possible que ces 2 bouts proviennent du même fil double, le Tsitsit est invalide.

3. Cependant, comme nous avons l'habitude de ne pas mélanger les 4 fils entrant dans le nœud avec les 4 sortants, si même 4 fils du même côté se sont craqués complètement et qu'il reste les 4 fils de l'autre côté, le Tsitsit est casher.

4. Lorsqu'un fil est craqué partiellement, s'il reste de quoi pouvoir faire un nœud coulant, il reste casher, comme l'a indiqué le Choul'han Aroukh. La longueur minimale pour faire ce nœud n'étant pas définie clairement, on l'a fixée à 4,5 cm.

5. Si nous compilons les 2 Halakhot précédentes, nous pouvons établir que si 4 fils d'un même côté se sont entièrement coupés, mais que de l'autre il reste 4,5 cm dans chaque fil, le Tsitsit est encore casher.

6. Cependant, Rabenou Tam préconisait d'avoir au moins 2 fils intacts d'un des deux bouts, et selon lui, on permettra le Tsitsit si les 4 fils d'un côté se sont entièrement craqués, et de l'autre, seulement 2 sont diminués à 4,5 cm, et 2 intacts (27 cm à partir du trou). Il faut, a priori, s'acquiescer de son avis.

Jusqu'à présent, nous avons essentiellement abordé la définition et les conditions de la Tefila. Expliquons à présent les intentions à avoir pendant la Amida.

Le Choul'han Aroukh (ch.98) distingue 2 intentions : **l'explication des mots** que l'on prononce, et le fait que l'on se tienne **devant la providence**, tel un sujet qui s'adresse à son roi et implore son aide. Pour le rav Haïm de Brisk, avoir en tête que l'on se tient devant Le roi, est par excellence l'action même de la Tefila, c.-à-d. que prier signifie se tenir devant Dieu et implorer. Ne pas penser à cela pendant la Amida, c'est par définition ne pas avoir prié ! A contrario, celui qui pense au fait d'être devant Hashem, mais ne connaît pas la signification des mots, aura prié, mais sans intention.

Dans le chapitre 101, le Choul'han Aroukh tranche qu'à priori il faut faire toute la Amida avec concentration, cependant a posteriori, il n'y a pas besoin de recommencer tant que l'on s'est concentré pour la première Berakha. Et le Rama de rajouter que, de nos jours, même celui qui ne s'est pas concentré pour la première Berakha ne se reprendra pas, car il est malheureusement probable qu'il recommence à prier machinalement.

Cependant, celui qui a presque terminé sa Amida et réalise qu'il n'a pas prêté attention à ce qu'il faisait un seul instant, qu'il s'arrête quelques instants et se reprenne pour le reste. Souvenons nous de la leçon d'hier : même 2 mots avec intention peuvent faire revivre les morts !

Le Hafets Haïm zatsal illustre cette idée par une parabole : des voleurs firent un jour irruption au marché et s'en prirent au stand d'une foraine. Celle-ci se mit à hurler, mais cela n'empêcha pas les voleurs de finir de remplir leurs sacs et de s'éclipser. Un homme sage qui ne pouvait l'aider lui conseilla de sauver ce qu'elle pouvait de son étalage, en arrachant elle aussi quelques articles.

Pour nous aussi, ce qui est passé, est passé, faisons Techouva pour le réparer, mais le petit bout de Tefila restant, ne le laissons pas lui aussi sombrer !

Notes importantes :

- ◆ Malgré les nombreuses heures investies pour la parution de cette brochure, vous aurez probablement des conseils à nous donner afin de parfaire notre produit. Toute remarque constructive sera reçue avec joie.
- ◆ L'imprimerie/diffusion de cette série de livres nécessite beaucoup de fonds et de main d'œuvre ; si vous avez la possibilité d'y contribuer, votre soutien nous sera d'une grande aide, et pour vous un grand mérite.
- ◆ A la longue, le « 5 min. éternelles » sera disponible par abonnement. Mais pour la période de lancement, nous cherchons des volontaires qui accepteraient de les distribuer dans leur communauté ou à leurs proches.
- ◆ Si vous désirez dédicacer une page pour une Bar Mitsva, un mariage, ou encore pour une Réfouah chelema, Zivoug hagoun, ou même un 'Ilouy Nishmat, ou tout simplement que son étude soit pour le mérite d'un proche, plusieurs formules sont à votre disposition.
- ◆ Ou encore, si vous souhaitez faire partie des premiers abonnés au '**5 minutes éternelles**'...

N'hésitez pas ! Contactez-nous !

En Israël : 054 432 65 74

En France : 09 800 80 125

Ou encore à l'adresse e-mail : 5min.eternelles@gmail.com

Et bientôt sur le site : www.5mineternelles.com